



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA NUTRITION ET L'AGRICULTURE DURABLE

RAPPORT DE STRATÉGIE



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2019

Ce document est disponible en ligne sur le site
France Diplomatie :
www.diplomatie.gouv.fr

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction
par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm,
réservés pour tous pays.

Réalisation

MEAE/DGM/DDD : Oriane Barthélémy, Nawal Chahid,
Nicolas Fairise, Laura Khiari, Marie-Odile Kuntz, Marie Schill,
Sébastien Subsol, Manon Vaux

Remerciements

La sous-direction du développement humain tient à remercier
l'ensemble de ses interlocuteurs, notamment le Groupe
interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA),
pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA NUTRITION ET L'AGRICULTURE DURABLE

Table des matières

Introduction.....	6
Chapitre 1 La vision française des grands enjeux de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable.....	8
1.1 L'étendue de la faim et de la malnutrition.....	8
1.2 Les nouveaux défis et opportunités de la sécurité alimentaire.....	10
1.3 La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition.....	18
1.4 L'action de la France à l'international.....	21
Chapitre 2 Principaux objectifs et engagements français pour 2019-2024.....	24
2.1 Objectif 1 : renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition.....	24
2.2 Objectif 2 : développer des systèmes agricoles et alimentaires durables.....	26
2.3 Objectif 3 : renforcer l'action française sur la nutrition.....	28
2.4 Objectif 4 : appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables pour favoriser la création d'emplois décents dans les territoires ruraux, notamment pour les jeunes.....	29
2.5 Objectif 5 : renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables et améliorer leur résilience.....	32
Annexe.....	34
Sigles et abréviations.....	36
Figures et tableau.....	38

Introduction

Le contexte international a profondément évolué depuis la publication, en 2005, de la dernière stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

Pour répondre à ces évolutions, la France a pris de nouveaux engagements à travers la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), ainsi que dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)¹ des Nations unies et de l'accord de Paris sur le climat², puis en 2018 lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

En 2008, la crise alimentaire mondiale était notamment liée à la flambée des prix des denrées de base, qui avait eu un fort impact sur les classes défavorisées des pays en développement (citadins comme ruraux) et avait entraîné des émeutes de la faim.

Des réformes importantes ont été engagées pour pallier les dysfonctionnements internationaux, mais force est de constater qu'en 2019 la sécurité alimentaire tend à se dégrader. La cause principale de l'insécurité alimentaire reste la pauvreté des ménages ruraux, et cette insécurité peut être aggravée par les situations de conflits ou le changement climatique.

La sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable restent fondamentales pour le développement humain des populations. Alors qu'aujourd'hui encore une personne sur neuf dans le monde souffre de la faim et qu'il faudra nourrir près de 10 milliards d'humains à l'horizon 2050, il est capital d'orienter les systèmes agricoles et alimentaires vers plus de durabilité et de soutenir le développement rural. Cela passe, en particulier, par une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental, tant pour assurer la sécurité alimentaire et la santé des individus que pour permettre l'équilibre des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles, la gestion efficace des sols, des ressources en eau, de la forêt et de la biodiversité, et la réduction des impacts sur le climat.

La bonne santé des exploitations familiales est un vecteur de stabilité : premier employeur dans le monde, elles produisent 80 % des denrées alimentaires mondiales³. Elles favorisent l'adaptation au changement climatique et contribuent également à lutter contre la pauvreté.

La sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable se trouvent aussi au cœur de nombreux sujets stratégiques, comme la formation et les emplois décents pour les jeunes, les inégalités femmes-hommes, la gestion de l'eau, la santé et la prévention des conflits.

La stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable a pour objet de préciser l'ensemble des actions françaises dans ces matières et de leur donner une orientation, en répondant à cinq objectifs principaux :

- **Renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition.** La France souhaite jouer un rôle moteur pour améliorer l'efficacité des instances de gouvernance dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier en définissant une vision claire et partagée des objectifs et des moyens d'action dans ces domaines et en favorisant une meilleure harmonisation et une meilleure coordination des instances et des bailleurs.
- **Développer des systèmes agricoles et alimentaires durables.** Face aux conséquences du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, un enjeu crucial sera de développer et de promouvoir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables⁴, d'un point de vue économique, social et environnemental, répondant aux défis du changement climatique afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations.
- **Renforcer l'action française sur la nutrition.** L'approche promue par la France est multisectorielle afin d'agir de manière

1. Les ODD sont 17 objectifs mondiaux que les États s'engagent à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). L'ODD 2 se fixe pour but d'éliminer la faim et la famine, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir une agriculture durable.

2. En 2015, lors de la conférence de Paris sur le climat (COP21), 195 pays ont adopté le tout premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant. L'accord définit un plan d'action international visant à mettre le monde sur la bonne voie pour éviter un changement climatique dangereux, en maintenant le réchauffement planétaire largement en dessous de 2 °C.

3. Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale, Résolution adoptée le 20/12/2017, A/RES/72/239.

4. Tout au long de cette stratégie, l'emploi de l'adjectif « durable » se réfère aux trois dimensions du développement durable : environnementale, sociale et économique.



intégrée sur les différents facteurs menant à la sous-nutrition. Elle vise un impact sur la sous-nutrition significatif et durable.

- **Appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables pour favoriser la création d'emplois décents dans les territoires ruraux, notamment pour les jeunes.**

Le secteur agricole et rural représente souvent le cœur de l'activité socio-économique des pays en développement et un gisement d'emplois important qu'il convient de soutenir. L'inclusion des agricultures familiales dans ces filières est un enjeu clé.

- **Renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables et améliorer leur résilience aux causes de l'insécurité alimentaire, que ce soit dans des contextes d'urgence ou dans les contextes d'insécurité alimentaire chronique.**

Cette stratégie est portée par l'ensemble des ministères français impliqués sur ces sujets, notamment le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Économie et des Finances.

Chapitre 1

LA VISION FRANÇAISE DES GRANDS ENJEUX DE SECURITE ALIMENTAIRE, DE NUTRITION ET D'AGRICULTURE DURABLE

1.1. L'étendue de la faim et de la malnutrition

1.1.1. Insécurité alimentaire et malnutrition

Après plusieurs années d'amélioration de la situation en matière de sécurité alimentaire⁵, on assiste depuis quatre ans à une dégradation. Le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 36 millions entre 2015 et 2018⁶, s'élevant à plus de 820 millions en 2018, soit 11 % de la population mondiale (une personne sur neuf). L'Afrique est la région où la prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée, avec 21 % de la population touchée en 2018, soit 256 millions de personnes. Avec 514 millions de personnes concernées, l'Asie est quant à elle la région qui compte le plus de personnes sous-alimentées. La lutte contre l'obésité, qui touche 670 millions d'adultes dans le monde, est également devenue un enjeu central.

La malnutrition est un problème grave et persistant. Il existe trois principales formes de malnutrition : la sous-nutrition⁷ (chronique ou aiguë), les carences en micronutriments et l'obésité.

Dans le monde, la malnutrition chronique touchait 22 % des enfants de moins de 5 ans en 2018, soit 149 millions⁸. Si l'on observe une baisse de ce chiffre depuis 2005, notamment en Asie et en Amérique latine, cette diminution se fait cependant à un rythme très insuffisant pour atteindre les objectifs fixés par

la communauté internationale d'ici 2030. De plus, en Afrique, le nombre d'enfants malnutris continue d'augmenter.

En compromettant le développement physique et cognitif des enfants, la malnutrition retarde le développement humain et économique des pays. Outre les conséquences humaines dévastatrices de la sous-nutrition, les pertes annuelles de produit intérieur brut qui lui sont dues avoisinent ainsi les 11 % en Asie et en Afrique⁹.

On assiste, parallèlement à la persistance de la sous-nutrition, à une augmentation rapide du surpoids et de l'obésité, qui touchent aujourd'hui 13,2 % de la population mondiale. L'évolution des systèmes et des comportements alimentaires conduit à l'émergence d'un phénomène nouveau, qui voit des formes différentes de malnutrition coexister dans un même pays. Certains pays font ainsi face simultanément à des taux élevés de sous-nutrition, de surpoids et de malnutrition par carences, un « triple fardeau ».

La France promeut une prise en compte multisectorielle des différentes causes de la malnutrition, qui sont liées à la qualité et à la quantité de l'alimentation, à l'adéquation des pratiques de soins, à l'accès ou non à des services de santé satisfaisants, à l'environnement sanitaire, à l'éducation, etc. Dans le cadre de cette stratégie, l'accent sera mis sur les facteurs de malnutrition en lien avec l'alimentation, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les aspects liés à la santé, à l'éducation et à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement sont considérés ici, mais traités plus en détail dans d'autres stratégies sectorielles.

5. La sécurité alimentaire, telle que définie par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, repose sur quatre piliers : l'accès, la disponibilité, la qualité et la régularité. La définition complète est en annexe, p. 34-35.

6. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2019.

7. La « sous-alimentation » désigne le manque de calories journalier, généralement chez l'adulte, tandis que la « sous-nutrition » fait référence au manque de calories journalier mais aussi à la qualité de la nourriture ingérée, du point de vue de la santé, chez l'enfant.

8. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2019.

9. International Food Policy Research Institute, *Rapport sur la nutrition mondiale 2016 : Des promesses aux impacts : Éliminer la malnutrition d'ici 2030*, 2016.

Différentes évaluations de la sécurité alimentaire pour différents objectifs.

On note trois principaux indicateurs de la faim et de l'insécurité alimentaire utilisés dans le monde : la prévalence de la sous-alimentation (*prevalence of undernourishment*, PoU), l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES) et le cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire (IPC).

La PoU est l'indicateur utilisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour surveiller la faim aux niveaux régional et mondial. Il permet d'estimer, à l'aide d'un modèle statistique, la proportion de la population qui n'a pas régulièrement accès à une quantité d'énergie alimentaire suffisante pour mener une vie active et saine.

La FIES complète les informations fournies par la PoU et permet, dans le cadre d'enquêtes directes, de demander à des personnes de décrire leurs difficultés d'accès aux aliments au cours des 12 derniers mois.

Ces deux indicateurs sont des indicateurs officiels (dont la FAO est garante) pour mesurer les avancées de la cible 1 de l'ODD 2 (éliminer la faim à l'horizon 2030).

L'IPC permet d'évaluer la sévérité et l'ampleur de l'insécurité alimentaire. Elle classe les régions touchées par l'insécurité alimentaire aiguë en cinq phases (de 1 à 5) : minimale, sous pression, crise, urgence et famine. Les analyses IPC peuvent être vues comme un instantané de l'état de l'insécurité alimentaire dans une zone et permettent de recenser les populations qui ont besoin d'une intervention urgente. L'IPC contribue ainsi à une meilleure allocation des ressources du point de vue de la géographie et des populations ciblées.

1.1.2. Systèmes agricoles et alimentaires à différentes vitesses

Le rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)¹⁰ du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA),

publié en septembre 2017, décrit différents types de système alimentaire et leur coexistence aux niveaux local, national, régional et mondial. Sont ainsi décrits des systèmes pouvant aller de la consommation saisonnée de produits peu transformés et vendus sur des marchés informels, souvent locaux, ou auto-consommés, à des systèmes reposant sur une concentration de la distribution dans le cadre de filières internationales de produits transformés.

En lien avec les modes de vie, le rapport met en avant l'importance déterminante des systèmes alimentaires sur la santé des consommateurs et pour l'environnement¹¹.

Du fait de la coexistence de ces différents systèmes, l'accès aux denrées alimentaires peut être inégal, les populations aisées ayant accès à une diversité de produits et d'approvisionnements, alors que les choix des populations les plus vulnérables sont contraints. Le rapport souligne l'importance de l'environnement alimentaire et des interventions dans ce domaine pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme une meilleure information des consommateurs ou des interventions publiques favorisant l'accès des plus vulnérables à une alimentation en qualité et quantité suffisantes.

1.1.3. Crises alimentaires prolongées

On assiste de plus en plus fréquemment dans le monde à des épisodes de graves crises alimentaires prolongées engendrant une explosion du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire, pouvant conduire à la famine. En 2016, 108 millions de personnes dans le monde vivaient en situation de forte insécurité alimentaire¹². Ces dernières années, les principales crises alimentaires ont été provoquées ou attisées par des conflits et des phénomènes climatiques extrêmes. Dans ce contexte, les agricultrices et les agriculteurs sont souvent fortement touchés en raison d'une position fragile au sein des chaînes de valeur. Ces facteurs entraînent de graves irrégularités quant à la disponibilité physique, à l'accessibilité économique et à la qualité des aliments. Par ailleurs, la faim et la sous-nutrition frappent plus durement là où les conflits ou les crises climatiques sont prolongés et les capacités institutionnelles fragilisées. La résolution 2417 du

10. HLPE, *Nutrition et systèmes alimentaires*, 2017.

11. *Idem*.

12. C'est-à-dire en phase 3 (crise), phase 4 (urgence) ou phase 5 (famine) de l'IPC. Food Security Information Network, *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2017*.

13. Résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 24 mai 2018, S/RES/2417 (2018).

Conseil de sécurité des Nations unies¹³ rappelle explicitement le lien entre les conflits armés et la violence et l'insécurité alimentaire qu'ils provoquent et le risque de famine. En effet, ils entraînent des déplacements massifs de populations, qui laissent derrière elles des terres arables, des champs de pâturage, des zones de pêche, mais aussi la destruction des stocks alimentaires, des biens agricoles et la perturbation des marchés alimentaires. Aujourd'hui, 6 personnes sur 10 souffrant de la faim vivent dans des pays affectés par un conflit.

Par ailleurs, les conflits actuels ont principalement lieu dans des zones qui présentent déjà les plus forts taux d'insécurité alimentaire. Les causes sous-jacentes de la faim sont ainsi parmi les principaux déclencheurs d'hostilités. La résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations unies reconnaît ce cercle vicieux entre faim et conflit et incite toutes les parties prenantes à y mettre un terme.

1.2. Les nouveaux défis et opportunités de la sécurité alimentaire

1.2.1. Cadre mondial des ODD

Les ODD ont été mis en place pour répondre aux nouveaux défis à relever, par nature universels, pour un développement durable. Ils ont été adoptés à New-York en septembre 2015 et constituent le cadre d'action international pour le développement d'ici à 2030.

Plus spécifiquement, l'ODD 2 vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable.

Ces objectifs sont étroitement liés : le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques associées à l'un ou l'autre des objectifs. Ainsi, les questions de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture et de pêche durables peuvent servir de levier à la réalisation de l'ensemble des ODD et notamment l'ODD 1 sur l'éradication de la pauvreté, l'ODD 3 sur la santé et

le bien-être, l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'ODD 8 sur les filières inclusives et l'emploi, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, l'ODD 11 sur les villes et les communautés durables, l'ODD 12 sur la consommation et la production responsables, l'ODD 13 sur le climat, l'ODD 14 sur la vie aquatique, l'ODD 15 sur les écosystèmes terrestres ou l'ODD 16 sur la paix. Dans le cadre de cette stratégie, les actions de la France doivent être orientées vers l'atteinte de l'ODD 2 tout en contribuant à la réalisation des autres objectifs liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable.

Les nombreux liens entre les différents ODD montrent la nécessité d'une approche multisectorielle, transversale et territoriale.

1.2.2. La pauvreté, première responsable de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

La pauvreté est profondément corrélée à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont souvent liées à une incapacité économique pour les populations vulnérables à produire ou à acheter des produits alimentaires en quantité et/ou en qualité suffisantes.

La lutte contre la pauvreté passe notamment par un soutien aux agricultures familiales et des politiques économiques inclusives permettant de créer des emplois décents dans les filières agricoles, en particulier pour les jeunes ruraux et les femmes.

L'agriculture familiale produit plus de 80 % des denrées alimentaires du monde¹⁴ en approvisionnant aussi bien les marchés locaux que les marchés internationaux et gère une proportion considérable des ressources naturelles. Les agricultures familiales sont ainsi incontournables et contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition¹⁵. En 2017, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a adopté la Décennie pour l'agriculture familiale 2019-2028.

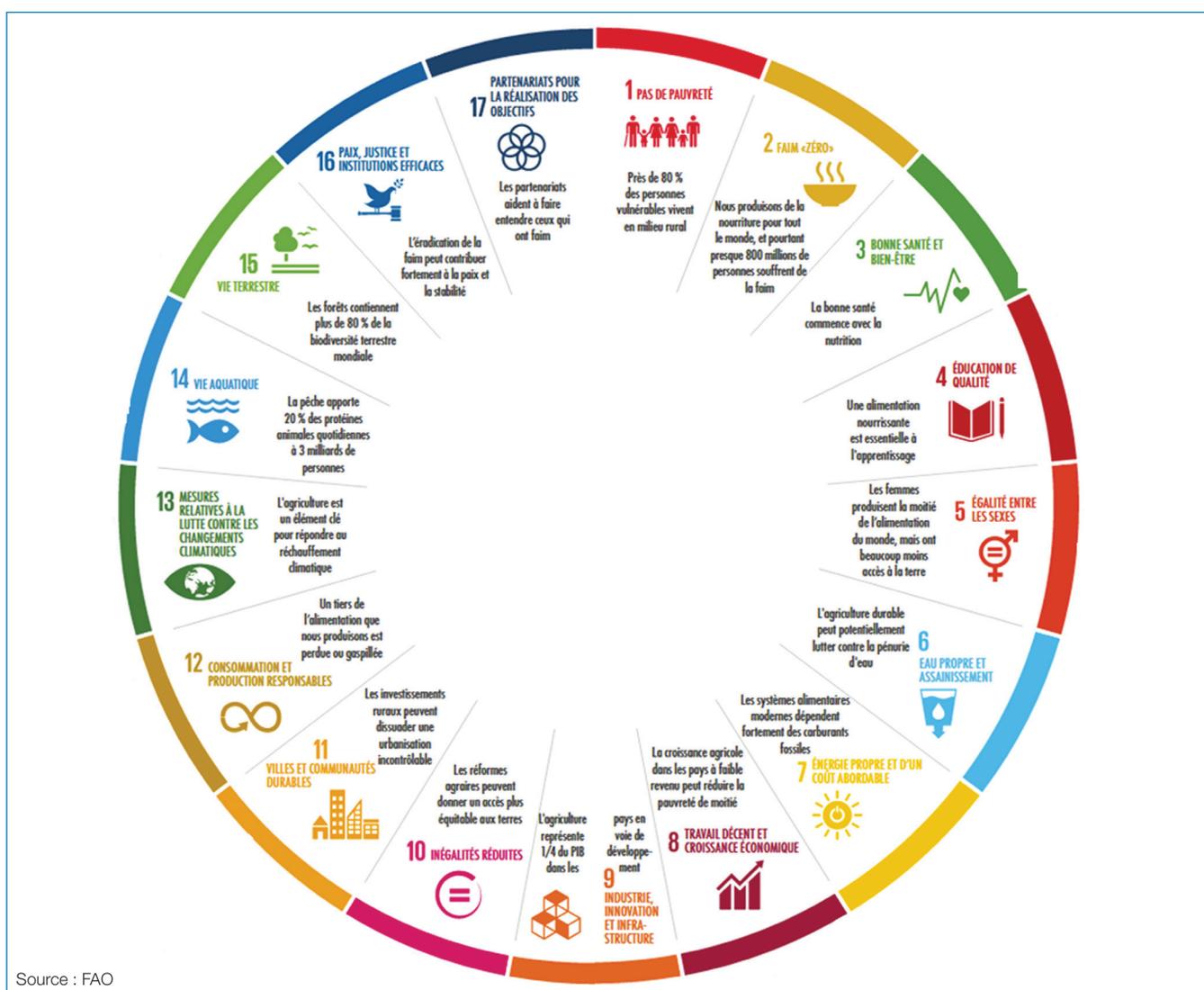
Paradoxalement, les personnes sous-alimentées sont pour 50 % des paysans ou des ouvriers agricoles pauvres et pour 80 % des ruraux¹⁶. Pour les agriculteurs, la faim est une conséquence de la

14. FAO, *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 2014.

15. Résolution 2c, Décennies de l'agriculture familiale, AGNU.

16. Publication conjointe MEAE/MAA, *Promouvoir l'agriculture familiale pour résoudre les grands défis contemporains*, 2013.

Figure 1 : L'agriculture et l'alimentation au cœur du Programme de 2030 pour un développement durable



pauvreté, résultant d'un accès insuffisant aux moyens de production (foncier, eau, etc.), aux crédits, à la formation et au conseil technique, et d'une insertion défavorable ou insuffisante sur les marchés. La faiblesse des revenus nécessaires à l'achat de nourriture est également un facteur majeur de pauvreté, qui touche les populations urbaines et encore davantage les populations rurales. On note aujourd'hui une part dominante des approvisionnements

marchands dans la consommation alimentaire des ruraux¹⁷. En Afrique de l'Ouest, l'autoproduction représente moins de la moitié de la valeur économique de ce qui est consommé. Les systèmes alimentaires sont largement monétarisés, ce qui signifie que les ménages, urbains comme ruraux, sont devenus dépendants pour leur sécurité alimentaire non seulement de leurs niveaux de production agricole, mais aussi des marchés et des prix.

17. N. Bricas, C. Tchamba, F. Mouton, *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieure*, 2016.

Une attention particulière doit être portée aux jeunes, et plusieurs types d'intervention peuvent les cibler prioritairement :

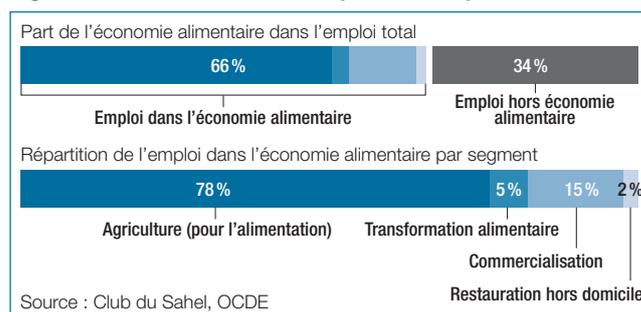
- Accès aux facteurs de production (foncier, infrastructures hydrauliques)
- Insertion économique et création d'emplois décents, ce qui passe par la structuration des filières et l'accès aux services financiers et non financiers
- Formations professionnelles renouvées incluant des modules sur les systèmes alimentaires durables, l'agroécologie, la connaissance des marchés, les politiques agricoles, etc.
- Prise de responsabilité citoyenne des jeunes ruraux à travers des projets de renforcement des organisations paysannes, la participation des jeunes aux instances des collectivités territoriales rurales

Ces accompagnements doivent se faire dans la durée pour convaincre les jeunes des opportunités qui peuvent s'offrir à eux dans les espaces ruraux.

Les politiques de soutien aux agricultures familiales doivent aider les agriculteurs à sortir de la pauvreté, à adopter des pratiques durables et à parvenir à la sécurité alimentaire. L'importance de l'agriculture familiale pour la France est soulignée dans la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, qui rappelle que « *la France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité* ». Pour que cette agriculture soit productrice de richesse et afin de répondre au défi des 9,8 milliards d'habitants à nourrir en 2050, la productivité doit être renforcée de façon durable tout en respectant les quatre piliers de la sécurité alimentaire que sont l'accès, la qualité, la disponibilité et la régularité.

Par ailleurs, plus de 440 millions de jeunes entreront sur le marché du travail d'ici 2030 en Afrique¹⁸, dont plus de la moitié sera issue des zones rurales. Le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) a identifié le secteur alimentaire comme étant le premier secteur économique, mais aussi comme le principal gisement d'emplois en Afrique¹⁹. Par ailleurs, selon une étude du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)²⁰, l'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (agriculture, transformation, commercialisation) représente 66 % de l'emploi total dans la zone, soit 82 millions d'emplois, concentrés à 78 % dans l'agriculture.

Figure 2 : La structure de l'emploi en Afrique de l'Ouest



Cependant, ces secteurs ne pourront contribuer à relever ce défi qu'en proposant des emplois décents et attractifs, en particulier pour les jeunes et les femmes, au sein des agricultures familiales, ainsi que des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, de l'aval et de l'amont agricoles, ajoutant de la valeur sur l'ensemble de la filière et préparant les communautés au changement climatique en cours. Le soutien aux emplois agricoles en milieu rural passe notamment par la formation, ainsi que par l'accès au foncier et aux financements pour les entrepreneurs et les organisations de producteurs des filières agroalimentaires, particulièrement les jeunes et les femmes. L'innovation et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur agricole seront également des vecteurs pour renforcer l'engagement des jeunes dans le secteur.

18. Banque mondiale et FIDA, *Emploi des jeunes en milieu rural*, contribution aux travaux du groupe de travail « Développement » du G20, 2017.

19. RPCA, *Les enjeux alimentaires face aux défis démographiques, urbains, migratoires et sécuritaires*, maps & facts n° 2, 2016.

20. T. Allen, P. Heinrichs et I. Heo, *Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest*, notes ouest-africaines, n° 14, éditions OCDE, 2018.

Pour avancer dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les questions liées au genre et aux inégalités femmes-hommes sont d'une importance capitale

60 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des femmes²¹. Dans le monde en développement, les femmes représentent 48 % de la main-d'œuvre agricole²². Elles produisent pourtant de 60 % à 80 % de la nourriture des pays en développement, plus encore dans les zones rurales pauvres. La FAO estime que l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux ressources agricoles permettrait d'augmenter la production agricole de 2,5 % à 4 % dans les pays en développement et de réduire de 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim. Pourtant, les inégalités entre femmes et hommes sont toujours importantes notamment pour l'accès à la terre, aux engrais, à l'eau d'irrigation, aux technologies, aux outils, au crédit, aux services de vulgarisation, aux cultures commerciales rentables, etc. Elles sont sous-représentées au sein des institutions locales et des mécanismes de gouvernance et ont généralement un pouvoir décisionnel moindre. De surcroît, les normes en vigueur relatives au genre et la discrimination alourdissent souvent leur charge de travail, et leur labeur est en grande partie non reconnu et non rétribué. La marginalisation économique et sociale des femmes se répercute sur leur santé et leur nutrition et celles de leurs enfants.

1.2.3. Changement climatique et défis environnementaux contemporains en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)²³, l'incidence du changement climatique réduit le rendement des cultures (notamment des céréales) dans certaines régions du monde et perturbe les ressources en eau. De plus, la modification des climats locaux donne lieu à une modification des

zones de production agricoles entraînant ainsi des déplacements de population. La diminution de la disponibilité alimentaire pourrait être encore plus importante avec un réchauffement à 2 °C par rapport à 1,5 °C. La FAO estime que les pays en développement pourraient connaître un déclin de 9 % à 21 % de leur productivité agricole potentielle totale en raison du changement climatique. En affectant les récoltes, ce dernier pourrait également contribuer à l'augmentation de la volatilité des prix des produits agricoles, des coûts de production et, au-delà, à une réduction de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments. Par ailleurs, les systèmes agricoles et alimentaires mondiaux contribuent pour 19 % à 29 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES)²⁴.

La disponibilité des produits issus de la pêche est également confrontée à plusieurs enjeux de taille. Les produits halieutiques²⁵ fournissent à plus de 3,1 milliards de personnes près de 20 % de leur apport moyen en protéines animales, et on estime que 12 % de la population mondiale vit de la pêche et de l'aquaculture, dont 90 % dans les pays en développement. Aujourd'hui, environ un tiers des stocks halieutiques mondiaux sont en état de surexploitation et 60 % sont exploités au maximum. On estime que 15 % du total des captures provient de la pêche illégale. Parallèlement, la dégradation des milieux aquatiques par les pollutions et l'artificialisation excessive des côtes affectent la productivité marine et fragilisent les communautés riveraines. Le changement climatique accentue la dégradation des milieux d'intérêt halieutique et affecte la distribution spatiale des espèces pêchées et élevées.

Face à ces perspectives, il est nécessaire de faire évoluer les systèmes et les pratiques agricoles, d'élevage et de pêche pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et les adapter à ses conséquences afin de renforcer la résilience des populations et d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette adaptation implique une gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, biodiversité, stocks halieutiques), qui assure des cobénéfices économiques, sociaux et environnementaux. L'un des défis pour les agriculteurs, pêcheurs et

21. PAM, *Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)*, 2015.

22. FAO, *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, 2010-2011.

23. GIEC, *Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels*, 2018.

24. S.J. Vermeulen, B.M. Campbell, J.S.I. Ingram, *Climate change and food systems. Annual Review of Environmental Resources*, Volume 37, 2012.

25. Qui concernent l'exploitation des ressources aquatiques vivantes.

éleveurs sera d'adopter une gestion raisonnée et adéquate des ressources naturelles utilisées dans leur secteur sans pour autant compromettre les rendements²⁶ tout en limitant les quantités d'intrants chimiques afin de préserver durablement ces ressources. La promotion d'une approche agroécologique, des pratiques associées et de systèmes durables de gestion de l'eau seront des enjeux clés. D'autant plus que les agriculteurs adaptant leurs systèmes de production au changement climatique sont généralement moins sensibles à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté²⁷. Par ailleurs, les femmes sont concernées au premier plan par les changements climatiques et détiennent des solutions face aux changements climatiques et la perte de biodiversité. Le plan d'action sur le genre adopté lors de la 23^e Conférence des parties (COP23)²⁸ à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) invite au renforcement de cette dimension dans tous les domaines d'activités, en particulier en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre (finances, développement et transfert de technologies, renforcement des capacités).

Selon la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt²⁹, les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, combinent performances économiques, sociales (notamment à travers un haut niveau de protection sociale), environnementales et sanitaires. Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est aussi particulièrement importante pour maintenir la productivité et la résilience des systèmes de culture et d'élevage dans des environnements précaires et vulnérables. Elle inclut la biodiversité domestiquée et cultivée (ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – végétales, animales, etc.), la biodiversité ordinaire qui y est associée (pollinisateurs, biodiversité des sols, etc.) et les espèces sauvages apparentées. Les paysans du Sud dépendent directement de la biodiversité agricole pour leur survie quotidienne. Ainsi, il est essentiel de conserver la biodiversité animale et des espèces cultivées, dont les variétés et races adaptées aux conditions locales, qui sont des réservoirs de diversité génétique. Les pratiques agroécologiques permettent de répondre à ces enjeux vitaux.

La promotion des « solutions fondées sur la nature³⁰ » est également essentielle. Certaines des pratiques de l'agroécologie reposent sur ces solutions, notamment pour la gestion de l'eau³¹, et permettent de protéger, de restaurer et de gérer durablement des écosystèmes qui peuvent remplacer ou compléter une infrastructure classique de manière rentable ou agir en parallèle.

Exemples de bonnes pratiques agroécologiques pour adapter l'agriculture et l'élevage au changement climatique et ayant des cobénéfices sur le climat

- Techniques de conservation des eaux et des sols, valorisation des prairies et des effluents, stockage du carbone organique dans le sol
- Agroforesterie, sylvo-pastoralisme, reboisement et réduction de la déforestation
- Irrigation économe en eau et bassins de rétention des eaux de pluie
- Synergies entre productions animales et végétales

26. FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Mettre les systèmes alimentaires au service d'une transformation rurale inclusive*, 2017.

27. FAO, *L'action de la FAO face au changement climatique*, 2017.

28. La COP23 s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 6 au 17 novembre 2017.

29. Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id

30. Les solutions fondées sur la nature (*Nature-based solutions*) sont définies par l'Union internationale de conservation de la nature comme « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

31. United Nations World Water Assessment Programme, *The United Nations World Water Development Report 2018: Nature-based Solutions*, Paris, UNESCO, 2018.

Les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques peuvent et doivent jouer, plus encore à l'avenir, un rôle d'amortisseur efficace du changement climatique. Des leviers importants d'atténuation résident dans le stockage du carbone (dans les sols, les arbres, les mangroves et les herbiers marins), la substitution de l'énergie non renouvelable et la production de matériaux issus de la biomasse en substitution aux produits fortement émetteurs de GES tout en respectant la biodiversité.

Les trois conventions de Rio, la CCNUCC, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), établissent un cadre pour les interventions dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Ces conventions traitent de trois questions environnementales internationales liées entre elles : lutte contre le changement climatique, lutte contre la dégradation des terres et perte de biodiversité.

Position du Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA), octobre 2016

La transition vers des systèmes alimentaires améliorant la sécurité alimentaire de tous, résilients, faiblement émetteurs, socialement et économiquement équitables, doit être engagée au Nord comme au Sud. La recherche doit jouer un rôle majeur pour éclairer et accompagner ces transitions nécessaires.

Un changement de paradigme vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables aussi bien dans les pays en développement que dans les autres³² et plus productifs dans certaines zones est ainsi nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Le défi est que les populations, quels que soient les pays, aient les moyens d'accéder à une alimentation répondant à leurs besoins qualitatifs et quantitatifs dans un contexte de développement durable³³. Cette question intègre à la fois la capacité à assurer la satisfaction des besoins vitaux et le développement du système alimentaire mondial en respectant les piliers environnemental, social et économique du développement durable.

1.2.4. Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire

Un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine dans le monde, soit environ 1,3 milliard de tonnes par an, est perdu ou gaspillé. Du stade initial de la production agricole jusqu'au stade final de la consommation des ménages, des pertes et des gaspillages alimentaires sont constatés tout au long de la chaîne alimentaire. Les pertes alimentaires génèrent un gaspillage des ressources utilisées au stade de la production, telles que les terres, l'eau, l'énergie et les intrants, et des émissions de GES qui pourraient être évitées³⁴.

Face à cet enjeu majeur, la communauté internationale s'est engagée, à travers les ODD (cible 12.3), à réduire de moitié les pertes et les gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne à l'horizon 2030. Alors que dans les pays développés, le gaspillage se situe au stade de la consommation, les pertes agricoles dans les pays en développement sont générées au stade post-récolte.

En France, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue une priorité, réaffirmée par les États généraux de l'alimentation, qui se traduit en France à la fois par des mesures législatives et incitatives. La loi du 11 février 2016, dite « loi Garot », interdit la destruction des invendus encore consommables et oblige les principaux distributeurs à rechercher un partenariat avec une association d'aide alimentaire pour le don des invendus. Elle inscrit également la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le code de l'éducation. La France a été pionnière au plan mondial avec l'adoption de cette loi.

1.2.5. Penser un développement centré sur les territoires ruraux

Conformément à l'approche transversale que nécessite l'atteinte des ODD, un développement centré sur les territoires ruraux doit permettre une approche multisectorielle, sur un territoire donné,

32. Les systèmes alimentaires du Nord peuvent aussi prendre en compte leur impact sur l'environnement au Sud. C'est dans ce sens qu'a été développée la Stratégie nationale contre la déforestation importée.

33. C. Esnouf, M. Russel et N. Bricas, *Dualité, durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux*, 2011.

34. FAO, *Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde – Ampleur, causes et prévention*, 2011.

des enjeux de développement. Les collectivités territoriales (communes, régions) apparaissent comme les actrices les mieux à même d'accompagner un développement à la fois économiquement viable, socialement inclusif et écologiquement durable, dans une perspective de sécurité alimentaire de long terme. De même, le dialogue de territoire à territoire sous la forme de projets de coopération décentralisée permet de construire des réponses adaptées localement tout en bénéficiant de l'expérience de chacun.

Bien que l'agriculture urbaine puisse contribuer à une partie de l'alimentation des citoyens, notamment les légumes frais, la connexion entre les villes et les campagnes reste un moyen essentiel pour favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition de ces populations toujours plus nombreuses.

Les collectivités territoriales rurales doivent être actrices de la facilitation du lien avec les villes pour connecter les produits locaux aux marchés, permettant aux populations rurales d'écouler leurs productions en étendant leurs possibilités d'accès à des marchés fiables et rémunérateurs. Cela doit contribuer à améliorer la stabilité des prix et l'accès aux aliments.

Le concept de « transformation rurale inclusive » a été défini par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) dans un rapport sur le développement rural publié en 2016 comme « un processus dans lequel l'amélioration de la productivité agricole, l'augmentation des excédents commercialisables, l'accroissement des possibilités d'emploi en dehors des exploitations, un meilleur accès aux services et à l'infrastructure, et la capacité d'influer sur les politiques contribuent, conjointement, à l'amélioration des moyens d'existence ruraux et à une croissance inclusive. »

Ces échanges entre zones rurales et urbaines passent aussi par le soutien de la croissance des villes secondaires. Ces petites et moyennes agglomérations peuvent devenir des interfaces dynamiques avec les zones rurales et des pôles d'emplois, d'entrepreneuriat et de formation pour les jeunes ruraux.

Par ailleurs, c'est au niveau des territoires que doivent être pensés les investissements nécessaires à l'agriculture, aux filières alimentaires et aux infrastructures (hydrauliques, routières, etc.). Ces efforts d'investissements devraient notamment être ciblés sur les territoires où sont ressenties des difficultés d'accès aux services publics et un manque d'investissement social et économique.

Ces territoires, que l'on peut qualifier de zones délaissées, rassemblent de nombreuses fragilités : malnutrition, insécurité alimentaire, dégradation des terres, impact du changement climatique, problèmes d'accès à l'eau, pics de prix. Ce sont, par ailleurs, ces territoires qui sont les plus à même de basculer dans la violence et de voir apparaître des conflits (d'usage, sociaux, etc.) ayant un impact désastreux sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations y résidant (destruction des champs et infrastructures, pillages des ressources, création de réfugiés internes). Dans ces territoires, une approche sensible aux conflits est à privilégier.

Régime foncier et sécurité alimentaire

La gouvernance foncière est la clé de compréhension du développement des territoires et un pilier du développement rural, tel que le souligne l'Agenda 2030 (cf. ODD 1, 2 et 5). La connaissance des droits et des usages de la terre est une composante indispensable à la planification territoriale, et leur sécurisation peut entraîner une dynamique d'investissement, favoriser l'accès au crédit et l'aménagement des terres. La sécurisation des droits fonciers incite les agriculteurs à investir davantage et sur le long terme sur leurs terres, ainsi qu'à adopter des nouvelles technologies et innovations. La sécurisation des droits fonciers collectifs est également essentielle à certains systèmes de production, en particulier les systèmes pastoraux. Si la dimension foncière peut être une source de fragilité et constituer un frein important à l'intensification des systèmes de production agricole et d'élevage, une gouvernance responsable des régimes fonciers peut être un vecteur de résilience et de durabilité contribuant à réduire la vulnérabilité à la faim et à la pauvreté.

1.2.6. Prise en compte transversale des enjeux de nutrition

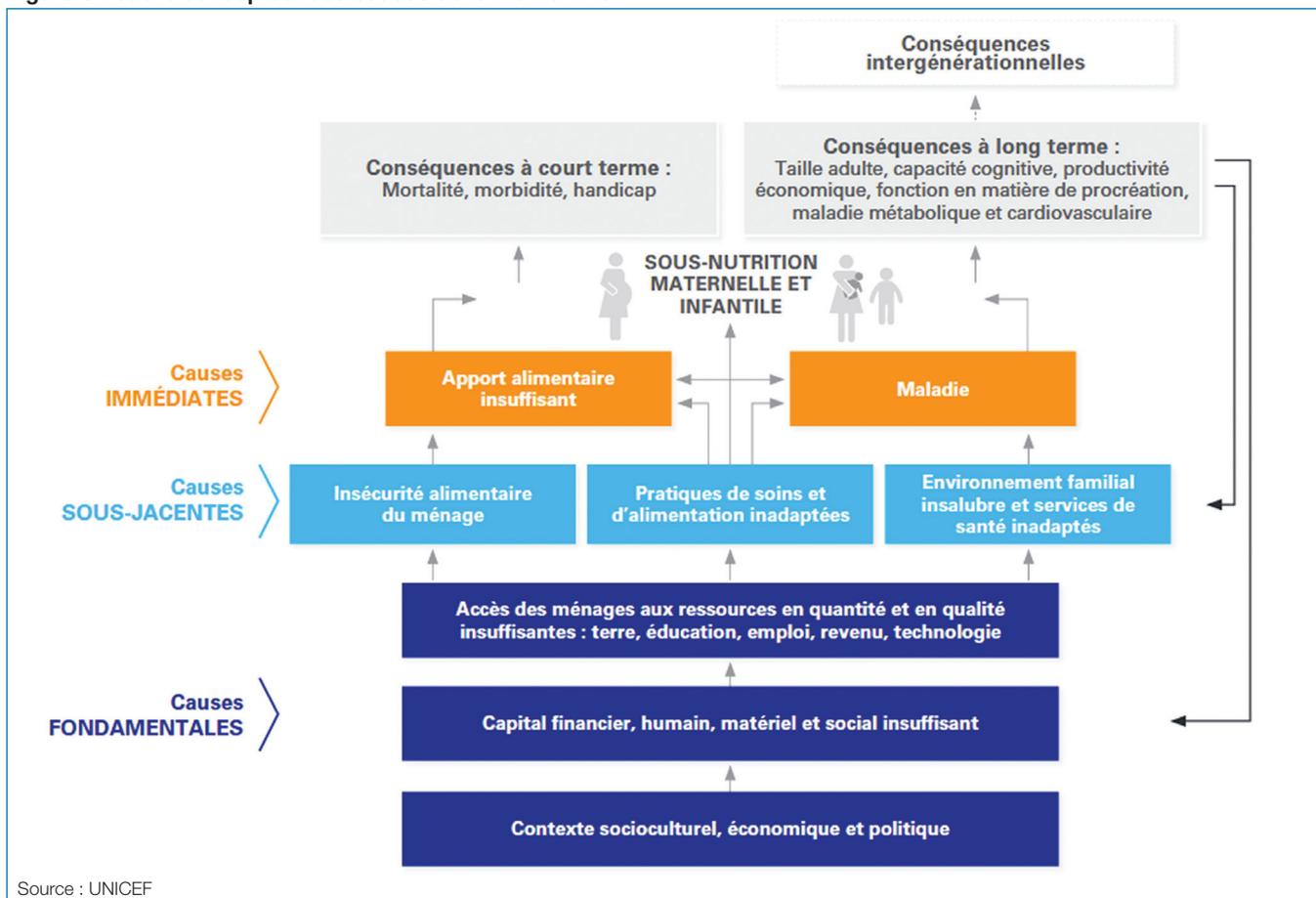
L'étendue des implications d'une bonne nutrition pour un individu, une communauté et un pays est aujourd'hui largement démontrée. Elle pourrait se résumer en une phrase illustrant l'immense importance de la nutrition dans le développement : une bonne nutrition est une condition *sine qua non* pour qu'un individu, et en particulier un enfant, puisse réaliser pleinement son potentiel physique et intellectuel. La malnutrition prive ainsi les pays d'une partie de leur capital humain, avec des conséquences sociales et économiques importantes.

De plus, parce qu'elle se transmet de la mère à l'enfant, la malnutrition maintient un cycle intergénérationnel de la pauvreté avec des individus qui auront plus de difficultés d'apprentissage et plus de problèmes de santé tout au long de la vie. La lutte contre la malnutrition est donc un élément central du développement durable, qui conditionne les progrès dans d'autres domaines : santé, éducation, pauvreté, inégalités, entre autres. C'est l'intervention de développement qui offre le retour sur investissement le plus élevé : chaque dollar dépensé dans la lutte contre la malnutrition rapporte 16 dollars en retour³⁵.

Une bonne nutrition n'est possible que lorsqu'un éventail de facteurs sont réunis et offrent un cadre de développement optimal aux individus : alimentation, éducation, santé, accès à l'eau potable, soins, etc.

Une approche multisectorielle est donc nécessaire pour améliorer durablement la nutrition. La figure ci-dessous, issue du cadre conceptuel des causes de la malnutrition développé par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), résume cette approche en illustrant les causes et les conséquences de la malnutrition.

Figure 3 : Cadre conceptuel des causes de la malnutrition



35. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, *Rapport 2015 sur la nutrition mondiale : mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès mondiaux en matière de nutrition et de développement durable*, 2015.

La nutrition a ainsi pris une place croissante dans l'agenda politique international, avec une série d'engagements pris ces dernières années : mise en place du mouvement *Scaling-Up Nutrition* (SUN), résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) en 2012, sommet Nutrition pour la croissance de Londres en 2013, déclaration de Rome et son cadre d'action issus de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition en 2014, proclamation par l'AGNU de la Décennie d'action pour la nutrition pour la période 2016-2025. Cette prise en compte croissante de la nutrition se reflète aussi dans les investissements des principaux bailleurs de fonds pour la nutrition, en forte augmentation depuis 2012.

S'inspirer des bonnes pratiques de la mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation (PNA) en France. Le PNA est structuré autour de quatre axes prioritaires :

- la justice sociale, qui vise à garantir l'accès de tous à une nourriture de qualité, sûre nutritive et en quantité suffisante, répondant aux préférences alimentaires de chacun et permettant à tous de mener une vie active et saine ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui s'inscrit dans l'objectif de réduction de moitié des pertes et des gaspillages d'ici 2025 et s'appuie en particulier sur l'information des consommateurs sur les bonnes pratiques, mais aussi par le renforcement des dons de produits invendus tout au long de la chaîne alimentaire ;
- l'ancrage territorial qui cherche à rétablir le lien entre l'agriculture et la société, notamment en favorisant l'approvisionnement de proximité et de qualité, et permet de soutenir les emplois qu'ils représentent sur tout le territoire ;
- l'éducation de la jeunesse (élèves des premier et second degrés, étudiants de l'enseignement général et spécialisé, apprentis) à une alimentation équilibrée et à un comportement alimentaire responsable.

La troisième version du PNA est en cours de publication.

36. Adapté de J. Von Braun, R. Birner, *Designing Global Governance for Agricultural Development and Food and Nutrition Security*, Review of Development Economics, 2016.

1.3. La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition

La gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau mondial doit permettre d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'action des acteurs publics comme privés. Se posent en filigrane les questions de cohérence des politiques (par exemple, de commerce, de climat et de sécurité alimentaire), de coordination des instances de gouvernance et des bailleurs, et de l'appropriation des meilleures mesures de politique publique par les acteurs concernés à tous les niveaux (local, national, régional et international).

La sécurité alimentaire et la nutrition concernent des acteurs très variés, qui réfléchissent aux mécanismes de la sécurité alimentaire mondiale.

Les processus multilatéraux à vocation universelle restent seuls garants d'une certaine forme de légitimité et d'efficacité, toutefois ils sont de plus en plus amenés à coexister avec d'autres formats. Plus décentralisée et fragmentée, la gouvernance mondiale est aussi plus hybride du fait de l'influence croissante d'acteurs non étatiques.

Tableau 1 : Exemples d'organisations et de mécanismes intergouvernementaux en lien avec la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture³⁶

Organisations et mécanismes spécialisés sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition	FAO FIDA Programme alimentaire mondial (PAM) CSA Organisation mondiale de la santé animale Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) SUN Plateforme des donateurs pour le développement rural (GDPRD)
Organisations de développement ayant des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition	Programme des Nations unies pour le développement Banque mondiale OCDE Banques régionales de développement UNICEF
Organisations spécialisées dans d'autres secteurs en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition	CNULD CCNUCC CDB Organisation internationale du travail (OIT) Organisation mondiale de la santé (OMS) Organisation mondiale du commerce (OMC)

1.3.1. Rôle essentiel du CSA et des trois agences onusiennes situées à Rome (FAO, FIDA, PAM)

La France soutient le CSA, la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition, et y participe. Le CSA, avec un fort soutien français, a été réformé en profondeur en 2009 pour s'ouvrir à de nouveaux acteurs (gouvernements, ONG, secteur privé, instituts de recherche, organisations internationales, fondations, institutions financières internationales, etc.) et intégrer une expertise scientifique, via la création du HLPE devenant ainsi une plateforme internationale et intergouvernementale au fonctionnement inclusif. Le CSA produit des directives volontaires et émet des recommandations sur des grands thèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La France veille à ce que ces productions soient reprises et promues par les organismes internationaux et encourage les pays (bailleurs ou récipiendaires) à les adopter et à les mettre en œuvre.

Une articulation renforcée devrait être assurée entre le CSA et la CCNUCC pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans les négociations sur les changements climatiques.

Les trois agences des Nations unies traitant des sujets de sécurité alimentaire et de nutrition, la FAO, le PAM et le FIDA, ont leur siège à Rome.

Elles ont chacune un mandat particulier pour affronter un problème commun : l'insécurité alimentaire. En fonction de leur mandat propre, chacune de ces trois agences traite ce sujet dans les situations d'urgence ou dans une perspective de plus long terme et de développement, au niveau de projets ou de politiques, avec des partenaires nationaux ou locaux. La France insiste auprès de ces organisations pour qu'elles renforcent leur collaboration, tant au niveau du siège que sur le terrain.

La France promeut l'expertise de ces trois institutions, en particulier la production de normes, de statistiques, de connaissances,

d'appui aux politiques et de coopération technique pour la FAO, l'assistance alimentaire pour le PAM et les projets d'appui au développement agricole à travers notamment le soutien aux organisations paysannes et au développement des filières agricoles pour le FIDA. Les thèmes du changement climatique et de l'agro-écologie, de la nutrition, de l'emploi des jeunes ruraux et de l'égalité femmes-hommes sont également des thèmes importants dans notre dialogue avec ces institutions. En 2017, les budgets annuels de ces organisations étaient les suivants : 1,3 milliard de dollars américains (USD) pour la FAO, 6,5 milliards USD pour le PAM et des prêts et des dons à hauteur de 1 milliard USD pour le FIDA.

Ces dernières années, la FAO a entamé un processus de réforme et abordé un tournant stratégique conduisant à privilégier des approches transversales et intégrées, comme le nécessite l'atteinte des ODD et de l'Agenda 2030. En 2017, le PAM a adopté une réforme stratégique visant à inscrire son action d'assistance dans une perspective de plus long terme dans le cadre du continuum sécurité-humanitaire-développement.

1.3.2. Impulsion politique des sommets de chefs d'État du G7 et du G20

Les sommets des G7³⁷ et des G20³⁸ permettent aux chefs d'État des pays participant de dialoguer sur des questions globales. Ces sommets ont essentiellement un rôle d'impulsion politique et permettent d'affirmer des engagements publiés dans un communiqué final. Les G7 et G20 peuvent aussi permettre de lancer des initiatives. Les plus notables sont pour le G7, l'Initiative d'Aquila en 2009, où les membres du G7 se sont engagés à mobiliser 22,6 milliards USD en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; puis, l'initiative de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en 2012 dont l'objectif principal était de stimuler l'investissement privé dans l'agriculture en Afrique subsaharienne pour soutenir les petits exploitants et de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté³⁹ ; et enfin, l'initiative *Nutrition For Growth* (N4G) en 2013, qui a généré des engagements financiers conséquents pour réduire la sous-nutrition d'ici 2020.

37. Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni. L'Union européenne est également associée aux travaux du G7.

38. Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie et Union européenne.

39. Cette initiative a fait l'objet de questionnements et de critiques, entre autres de la part de la société civile, concernant ses orientations, les acteurs impliqués, la gouvernance et le suivi des engagements et projets, et *in fine* son impact sur la sécurité alimentaire. À la suite d'une évaluation menée dans le pays dont elle était le pilote (Burkina Faso), la France a fait le choix de quitter cette initiative (comme indiqué dans les conclusions du CICID de 2018).

Avec l'objectif d'Elmau en 2015, les membres du G7 se sont engagés à sortir 500 millions de personnes de la faim et de la malnutrition d'ici 2030. Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2019, la France a souhaité notamment porter les thèmes de la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux et de la lutte contre la malnutrition au Sahel. Dans ce contexte, un cadre du G7 pour la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux au Sahel a été adopté. En outre, dans un communiqué conjoint, les ministres du Développement du G7 et leurs homologues du G5-Sahel se sont engagés à renforcer la collaboration pour lutter contre la malnutrition.

Chaque année, dans le cadre du G7, un rapport financier sur la sécurité alimentaire et la nutrition est publié. Le montant des décaissements des différents États en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que les efforts spécifiques entrepris dans certains secteurs (climat, nutrition, petits exploitants), sont publiés dans ce rapport. D'autre part, un rapport de redevabilité complet est publié tous les trois ans et reprend l'ensemble des engagements G7 toujours actifs tous sujets confondus.

En ce qui concerne le G20, on peut citer le plan d'action pour la volatilité des prix alimentaires, lancé en 2011 lors de la présidence française, et le lancement d'outils tels que les systèmes d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la plateforme de gestion des risques agricoles (PARM) ou encore la réserve alimentaire d'urgence de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées : une feuille de route pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2014), un plan d'action pour la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables (2015), une initiative sur l'emploi des jeunes ruraux en Afrique (2017), une initiative sur le développement de la petite enfance (2018).

1.3.3. Union européenne

L'Union européenne (UE) contribue fortement à la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde. 7,7 % de l'aide globale pour le développement financée par l'UE (Commission européenne et États membres) est allouée à ces sujets, ce qui correspond à

3,6 milliards d'euros par an⁴⁰. L'Afrique subsaharienne est la première région récipiendaire de l'aide, avec 45 % des financements.

Ces dépenses sont axées sur les quatre grandes priorités déclinées dans le cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire⁴¹ : développement agricole des petites exploitations, gouvernance, intégration régionale et mécanismes d'aide aux populations vulnérables. Ces priorités européennes sont en accord avec celles de la France.

L'UE a lancé un plan d'action sur la nutrition en 2014, à la suite du sommet N4G de Londres en 2013 lors duquel elle s'est engagée à hauteur de 3,5 milliards d'euros sur la période 2014-2020 pour participer à l'atteinte des cibles de nutrition fixées par l'AMS. Le plan d'action vise à réduire de 7 millions le nombre d'enfants atteints de retard de croissance d'ici 2025. Trois axes prioritaires structurent l'action : (a) le renforcement de la mobilisation et de l'engagement politique pour la nutrition, (b) la mise à l'échelle des actions au niveau national, (c) l'amélioration des connaissances en nutrition. Les priorités déclinées dans la feuille de route française pour la nutrition à l'international⁴² sont reflétées dans ces trois axes.

De plus, la Commission européenne s'est dotée, en 2015, d'un fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, d'un montant de 1,8 milliard d'euros jusqu'en 2020 et visant, entre autres, les pays de la région du Sahel, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. La sécurité alimentaire, la nutrition et l'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes, sont des thématiques soutenues par ce fonds.

En 2017, l'UE et ses États membres ont adopté un nouveau consensus européen pour le développement⁴³, qui s'applique à l'ensemble des institutions de l'UE et à tous les États membres. Il est la réponse européenne aux tendances et aux défis mondiaux actuels, alignant l'action extérieure de l'UE sur le programme de développement durable à l'horizon 2030. La sécurité alimentaire y occupe une place importante. La Commission européenne a

40. Commission européenne, *Implementing EU food and nutrition security policy commitments: Second biennial report*, 2016.

41. Commission européenne, *Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire*, 2010.

42. Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2016-2020, *Améliorer la nutrition des populations vulnérables*, 2016.

43. *Le nouveau consensus européen pour le développement, notre monde, notre dignité, notre avenir*, 2017/C 210/01.

aussi lancé un plan d'investissement extérieur de l'UE en soutien à ces pays partenaires (particulièrement les pays africains). Ce plan comporte trois piliers : (a) mobiliser des financements via le fonds européen pour le développement durable, (b) apporter une assistance technique à la préparation des projets d'investissement, (c) créer un climat propice aux investissements et un environnement favorable aux entreprises.

Enfin, la France porte, au niveau européen, des propositions d'amélioration de la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des chapitres des accords commerciaux⁴⁴.

1.3.4. Émergence de nouveaux partenariats

On constate l'implication dans le domaine de la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition de multiples acteurs non gouvernementaux, comme les entreprises multinationales, les fondations privées, les collectivités territoriales et la société civile, donnant naissance à de nouvelles formes de partenariats. Comme le souligne l'étude Mond'Alim 2030⁴⁵, les processus de gouvernance sont en rapide évolution, et si les règles multilatérales structurent toujours les systèmes alimentaires, ce cadre est davantage concurrencé. L'action internationale résulte de plus en plus d'une co-construction entre les acteurs publics et non publics.

Cela se caractérise notamment par la création de plateformes multiacteur, à l'instar du mouvement SUN, ou les coalitions de villes. Par exemple, le pacte de Milan sur les politiques alimentaires rassemble 179 villes s'engageant à agir au niveau local pour des systèmes alimentaires plus durables.

L'arrivée de nouveaux acteurs entraîne l'apparition de nouvelles sources de financement dans le domaine de l'agriculture et de la nutrition, en particulier ce que l'on appelle les « financements innovants ». Ils désignent des mécanismes générant de nouvelles ressources pour le développement en complément de l'aide publique traditionnelle. Ils s'appuient sur divers mécanismes, de la taxe jusqu'aux partenariats public-privé. On peut citer, par exemple, *Power of nutrition*, lancé en 2015, qui vise à lever des fonds en faveur de la lutte contre la malnutrition en mobilisant des acteurs publics et privés.

La gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau mondial doit permettre d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'aide internationale. Se posent ainsi en filigrane les questions de cohérence des politiques, de coordination des bailleurs et de l'appropriation des réflexions, projets et programmes par les acteurs concernés dans les pays en développement.

- La LOP-DSI rappelle « la nécessaire cohérence des politiques, entre les objectifs de la politique de développement et ceux des autres politiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement ». Le nouveau consensus européen parle de « cohérence des politiques au service du développement ». Enfin l'article 208 du traité de Lisbonne souligne que « l'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques susceptibles d'affecter les pays en développement ».
- Les ODD ont conduit à une harmonisation des objectifs globaux poursuivis par l'aide au développement. Toutefois la coordination des bailleurs reste un enjeu primordial pour assurer l'efficacité de l'aide. Cette coordination peut se faire autant au niveau local, régional, national et international.
- L'appropriation de recommandations issues de la recherche, des initiatives, projets ou programmes des bailleurs de fonds par les acteurs locaux concernés sont des éléments clés pour assurer la durabilité des activités et permettre des impacts sur le long terme. Cette appropriation est facilitée par l'inclusion de ces acteurs dans les différentes étapes d'élaboration de ces réflexions.

1.4. L'action de la France à l'international

La LOP-DSI précise que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition sont des priorités de l'action de la France sur la scène internationale, tant dans le cadre de coopérations bilatérales, qu'au niveau multilatéral. En particulier, la loi réaffirme que la France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, et qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité.

44. À ce sujet, la stratégie Europe et international 2018-2022 du MAA contient plus de détails.

45. Centre d'études et de prospective, Mond'Alim 2030 : gouvernance et régulation de la mondialisation des systèmes alimentaires, n° 115, MAA, avril 2018.

Enfin, la France est attentive à ne pas financer l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées et à ne pas soutenir de projets ayant pour finalité ou conséquence la déforestation ou l'accaparement des terres.

Le relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 réaffirme les pays prioritaires de l'aide française au développement, qui se situent tous en Afrique subsaharienne, à l'exception d'Haïti. La France se mobilise particulièrement dans la région sahélienne pour favoriser un développement durable et la réduction des vulnérabilités. À cet égard, l'Alliance Sahel vise à articuler les problématiques de sécurité avec celles du développement en favorisant l'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs afin d'améliorer les conditions de vie, notamment des populations les plus vulnérables.

Pour mémoire, en 2017, la France a alloué 404 millions d'euros à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable, dont 15,7 millions à des programmes spécifiques à la nutrition et 26 millions à des programmes sensibles à la nutrition.

La France a décidé d'augmenter son aide publique au développement (APD) en vue d'atteindre 0,55% du revenu national brut en 2022. Dans ce cadre, les financements pour la sécurité alimentaire et de nutrition seront renforcés.

1.4.1. Valeurs portées par la France sur la scène internationale

La France s'attache à porter des valeurs fortes à la fois dans son action diplomatique et par sa politique de développement via une approche intégrée en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de systèmes agricoles et alimentaires durables.

- La France aborde les enjeux de développement par le droit, dont le droit à l'alimentation. Elle est membre du groupe des amis du droit à l'alimentation à Rome. Elle soutient le travail et les recommandations du CSA, qui contribuent à faire de ce droit une réalité, notamment à travers l'utilisation et l'application des directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) et la mise en œuvre des principes sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI). Elle soutient aussi une approche de la sécurité alimentaire, telle que définie par le CSA, reposant sur quatre piliers : l'accès, la disponibilité, la qualité et la régularité.

- La France porte une vision englobante et transversale de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des systèmes agricoles et alimentaires. Elle promeut notamment les agricultures familiales, productrices de richesses et d'emplois, respectueuses des écosystèmes et de la biodiversité. Elle a soutenu, au sein des Nations unies, la mise en place d'une décennie thématique sur l'agriculture familiale (2019-2028). Par l'action de l'Agence française de développement (AFD), elle a soutenu 15 millions d'agriculteurs familiaux sur la période 2016-2018.

- La France veille à la pleine mise en œuvre de l'accord de Paris. Elle agit contre le changement climatique, la dégradation des terres, les pertes et les gaspillages alimentaires et pour la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des écosystèmes. Elle a œuvré dans le cadre des négociations sur le climat pour que l'agriculture et l'élevage soient reconnus comme des secteurs porteurs de solutions d'avenir contre le changement climatique. La France a lancé l'initiative « 4 pour 1 000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat ». Elle soutient la transition agroécologique à travers des projets dans les pays en développement, ces instituts de recherche et au sein des instances internationales.

La France défend l'ensemble de ces valeurs dans les enceintes internationales, comme le CSA, les trois agences des Nations unies en charge de la sécurité alimentaire basées à Rome, les conventions de Rio ou encore dans les espaces informels que sont le G7 (sous présidence française en 2019) et le G20.

1.4.2. Atouts dont dispose la France pour porter ses valeurs

La France dispose d'atouts importants pour exercer son influence dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable :

- L'action de l'AFD, opérateur pivot du dispositif français de coopération, permet à la France d'être en pointe dans différents domaines, qui contribuent entre autres à l'essor des agricultures familiales : développement territorial, irrigation, soutien aux filières agricoles. En 2017, l'AFD a consacré 8% de ses engagements au développement agricole et à la sécurité alimentaire, soit 832 millions d'euros.

- La France a créé le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui finance des projets de développement durable, y compris dans le secteur agricole.

- La France a fait le choix de dédier des institutions de recherche aux pays en développement : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sont fortement engagés sur les thèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. Ils travaillent en partenariat avec l'ensemble du dispositif national français, dont l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et les instituts de recherche des pays en développement dans le cadre de nombreux programmes thématiques régionaux.
- L'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (Agreenium), regroupant 18 établissements de recherche et d'enseignement supérieur, propose une interface pour élaborer des stratégies communes de recherche, de formation et de coopération internationale pour le développement.
- La France dispose d'une expertise publique et de réseaux d'organismes capables d'apporter une expertise technique dans les domaines agricoles, agroalimentaires et du développement rural, en mettant à disposition des ressources humaines ou en prodiguant des conseils.
- À travers le GISA, la France a mis en place un groupe de réflexion qui rassemble ministères, AFD, représentants de la recherche, représentants de la société civile et fondations. Le GISA propose des documents de positionnement sur des thématiques contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du Sud.
- Avec le Comité technique « Foncier et développement » (CTFD), la coopération française dispose depuis plus de 20 ans d'un *think tank* multidisciplinaire regroupant des experts français et internationaux sous l'égide de l'AFD et du MEAE. Le CTFD élabore des documents de positionnement sur les enjeux de gouvernance foncière et a largement contribué à l'élaboration des VGGT et à leur application par les acteurs français, notamment avec l'élaboration du Guide d'analyse *ex ante* des projets d'investissements agricoles à emprise foncière.
- Les conventions de partenariats pluriannuels développées par le MEAE et l'AFD permettent d'accorder un appui budgétaire plus conséquent à des organisations de la société civile (OSC), sur la base d'un projet pluriannuel de quatre ans, avec un suivi des résultats renforcé. Ainsi, la France traduit son engagement à soutenir la dimension stratégique des OSC françaises menant des actions pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- L'aide alimentaire programmée (AAP) permet à la France de contribuer à la résilience des populations face aux chocs engendrant des situations d'insécurité alimentaire, que ce soit dans des contextes d'urgence ou d'insécurité alimentaire chronique. Cet outil sera doté de 40 millions d'euros en 2019.
- Les actions du MAA, telles que décrites dans sa stratégie Europe et internationale pour les années 2018-2022, concourent à la réalisation des objectifs français en matière de systèmes de production et de consommation durable et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le MAA anime un réseau d'agents positionnés dans de nombreuses ambassades et différentes institutions nationales, européennes et internationales.
- La France s'appuie aussi sur ses collectivités territoriales et les projets de coopération décentralisée qui permettent de construire les réponses les plus adaptées localement tout en bénéficiant de l'expérience de chacun. Le MEAE lance régulièrement des appels à projets spécifiques, à l'instar de l'appel à projet « Alimentation et agriculture durables » lancé en partenariat avec le MAA.
- La stratégie nationale de recherche du MESRI est structurée autour de 10 défis sociétaux, dont « Sécurité alimentaire et défi démographique ». L'action s'appuie sur une recherche largement intégrée aux réseaux européens et mondiaux. La recherche collaborative est également développée à travers une dizaine de pôles de compétitivité et de nombreux partenariats public-privé.
- Le MEAE dispose d'un réseau d'ambassades, dans lesquelles des agents suivent, au niveau local ou régional, les sujets de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le ministère anime et soutient les coopérations décentralisées au sein desquelles ces thématiques sont présentes. La France peut aussi compter sur l'action de ses représentations permanentes auprès des institutions internationales.

Chapitre 2

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS FRANÇAIS POUR 2019-2024

La France s'est fixé cinq objectifs, déclinés ci-dessous, pour assurer un développement inclusif et durable des zones rurales. La mise en œuvre de ces objectifs se fera dans une approche partenariale incluant, entre autres, nos partenaires européens et l'UE, ainsi que la société civile, les instituts de recherche, les acteurs du secteur privé et les fondations.

2.1. Objectif 1 : renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition

La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition est partagée entre de nombreux acteurs, évoluant dans différents espaces d'envergure et aux objectifs différents et interagissant plus ou moins en synergie.

On note une certaine difficulté à mobiliser sur les sujets de sécurité alimentaire et de nutrition, que ce soit sur le plan politique ou financier (phénomène dit de « *donor's fatigue* ») et un relatif

essoufflement après l'élan mobilisateur de 2008, consécutif à l'urgence liée à la flambée de prix des denrées (émeutes de la faim). Le contexte est pourtant marqué par une augmentation des crises alimentaires. Contrairement à la situation de 2008, celles-ci sont désormais avant tout liées aux chocs climatiques et aux conflits. Les réponses de la communauté internationale doivent donc s'adapter aux nouveaux défis. Les objectifs 2, 3 et 4 de la présente stratégie sont autant de propositions de solutions à promouvoir à l'international pour relever ces défis. Ainsi, la France souhaite contribuer au renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition tout en améliorant son efficacité.

2.1.1. Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 1

- Promouvoir une meilleure connexion entre les thématiques environnementales et la sécurité alimentaire et la nutrition. Les projets et programmes sur la sécurité alimentaire et la nutrition de l'UE, des organisations internationales et des banques multilatérales de développement doivent être en lien avec les enjeux environnementaux, dont la lutte contre la dégradation des terres, la perte de la biodiversité agricole et la biodiversité ordinaire associée, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la gestion durable des ressources en eau.

- Améliorer l'efficacité des institutions en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La France doit jouer un rôle moteur pour améliorer l'efficacité et les synergies possibles dans ces institutions, plus spécialement dans un contexte d'augmentation des besoins humanitaires et alimentaires. Pour cela, plusieurs interventions sont envisageables :

- Soutenir l'action de la FAO en faveur de l'appui aux politiques permettant de renforcer la sécurité alimentaire.

- Dans le cadre de la réforme du système de développement des Nations unies adoptée par l'AGNU le 31 mai 2018⁴⁶, renforcer la coordination entre les agences onusiennes traitant de sécurité alimentaire, au niveau mondial et au niveau national.

Indicateurs

- Nombre de textes adoptés dans les instances internationales reflétant les priorités de la France en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment la promotion des agricultures familiales et de l'agroécologie
- Nombre d'exercices multilatéraux dans lesquels la France intervient pour la prise en compte des directives volontaires du CSA et le droit à l'alimentation
- Suivi de la mise en œuvre des programmes de travail de la FAO, de la FIDA, du PAM et du CSA, ainsi que de leur redevabilité

- Achever et mener à bien la réforme du CSA, réaffirmer son rôle comme principale plateforme inclusive sur les questions de sécurité alimentaire, participer activement à l'élaboration en cours des lignes directrices sur la nutrition et les systèmes alimentaires et soutenir un processus de convergence politique sur l'agroécologie.

- Renforcer et élargir la coordination entre bailleurs, ce qui permettra notamment de mieux cibler les zones délaissées qui concentrent de nombreuses fragilités, à l'instar de ce qui a, par exemple, été initié au sein de l'Alliance Sahel.

- Éviter la fragmentation de la gouvernance mondiale et la mise en place de nouvelles instances ayant des mandats analogues aux instances préexistantes. Favoriser les liens entre les différentes instances qui peuvent rendre leurs actions complémentaires.

- Remobiliser et financer la recherche au service de la sécurité alimentaire mondiale, plus spécifiquement auprès de nos partenaires.

- Pour cela, la France s'appuie, entre autres, sur ses représentations permanentes auprès des différentes organisations internationales. Le plan d'action⁴⁷ de la représentation permanente auprès des institutions des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO, FIDA et PAM), développé en 2018, constitue le cadre de l'action de la France auprès de ces institutions.

- Dans la suite du programme d'action d'Addis Abeba (2015) sur le financement du développement et le constat partagé du besoin de diversifier les sources de financements (publics, privés, locaux, internationaux), la France soutient l'investissement responsable du secteur privé dans le secteur agricole en tant que levier pour la sécurité alimentaire. La France promeut, dans les instances internationales, la prise en compte des VGGT et les principes de RAI, élaborés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Comité technique « Foncier et développement » a développé une grille d'analyse *ex ante* des projets

d'investissements agricoles à emprise foncière, que le groupe AFD intègre à ses procédures de diligence foncières, sociales et environnementales. De plus, à l'instar de l'engagement de Malabo pour l'Union africaine⁴⁸, la France soutient les actions de mobilisation des ressources domestiques dans les pays en développement.

- Impulser un nouvel élan mondial en faveur de la recherche pour l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition. À ce titre, la France s'implique dans l'initiative européenne DeSIRA⁴⁹, dédiée à la recherche agricole dans les pays du Sud en lien avec le changement climatique, qui vise un impact rapide, efficace et durable de l'innovation. Il est par ailleurs important de capitaliser sur les relations fortes et dans la durée des instituts de recherche (CIRAD, INRA, IRD) et d'enseignement supérieur français avec les principaux acteurs en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition : d'une part, les instances et les bailleurs internationaux (dans le cadre d'accords de partenariats, renouvelés, par exemple, en 2018 avec la FAO) et, d'autre part, avec les instituts de recherche et de formation du Sud qui restent à renforcer (dans le cadre d'actions partenariales multipays ou régionales). La France et ses organismes de recherche entretiennent également des liens étroits avec CGIAR, l'organisation internationale de référence en matière de recherche agricole, sis à Montpellier. Enfin, il est nécessaire de renforcer les instituts de recherche et de formation des pays du Sud et les organisations paysannes, notamment via des partenariats ou dans le cadre d'actions multipays ou régionales.

- Plaider dans les enceintes internationales pour une prise en compte multisectorielle des problématiques de nutrition et encourager les efforts pour une coordination efficace :

- Appuyer le secrétariat du mouvement SUN, qui soutient au niveau national la définition de politiques de nutrition multisectorielles, la coordination et la participation aux travaux du groupe des bailleurs.

46. <https://undocs.org/fr/a/res/72/279>.

47. Le plan d'action met en avant trois priorités : (a) stimuler les travaux et les actions des agences romaines visant à promouvoir la sécurité alimentaire dans le monde tout en favorisant la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, (b) promouvoir un fonctionnement plus efficace et performant des institutions FAO, PAM, FIDA et du CSA, et favoriser une plus grande collaboration inter-agences, (c) consolider l'influence française et défendre nos intérêts économiques.

48. En 2014, lors du 23^e sommet de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à allouer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture.

49. L'initiative DeSIRA a été lancée en 2018 et est l'un des engagements du *One Planet Summit*.

- Renforcer la participation aux initiatives internationales sur la nutrition : N4G, Décennie d'action pour la nutrition, etc.
- Participer à l'émergence d'une vision européenne conjointe sur ces sujets et renforcer la collaboration sur le terrain avec les partenaires européens et la Commission européenne.
- Participer activement, notamment au travers du GISA, aux négociations sur les directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition du CSA (prévues en 2019).
- Porter le sujet de la nutrition au Sahel dans le cadre de la présidence française du G7.

2.1.2. Actions complémentaires de la France

- Porter aux plans multilatéral, européen et bilatéral un engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, la France conduit de nombreuses actions de sensibilisation à cet enjeu en présentant le dispositif législatif français, sa gouvernance et la dimension locale de cette action, l'ancrage territorial étant un facteur clé de succès.
- Identifier les insuffisances concernant les actions pour atteindre l'ODD 2, à l'instar de « la feuille de route ODD 2 ». Cette initiative multibailleur propose trois axes de travail, correspondant à des manques opérationnels identifiés pour contribuer à la mesure de l'atteinte de l'ODD 2 : la recherche agricole, les systèmes d'information sur l'agriculture et plus généralement l'économie rurale et une cartographie des actions des bailleurs associés à la feuille de route en matière de sécurité alimentaire.

Le GISA a pour objectif de proposer des mesures de renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les pays du Sud à partir d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle. Les travaux du GISA sont de plusieurs ordres : co-construction de documents de position commune, discussion pour contribution *in fine* de positions propres aux membres du GISA, partage d'informations parmi les membres. Le GISA s'est doté d'une feuille de route pluriannuelle 2018-2020.

2.2. Objectif 2 : développer des systèmes agricoles et alimentaires durables

Face aux conséquences du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, un enjeu crucial sera de développer et de promouvoir la transition vers des systèmes agricoles durables, qui répondent en même temps aux défis environnementaux, économiques et sociaux afin d'assurer la sécurité alimentaire des générations présentes et futures. La durabilité des territoires ruraux requiert une approche systémique permettant à la fois de renforcer la durabilité des ressources, d'améliorer les moyens de subsistance des populations (gains économiques et sociaux) et de développer des cobénéfices sur l'environnement.

Indicateurs

- 100 % des engagements de l'AFD en faveur de l'agriculture et du développement rural seront cohérents avec un développement bas-carbone et résilient, au sens de l'accord de Paris.
- 50 % des engagements annuels bilatéraux (en volume) de l'APD dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire contribuent à l'adaptation au changement climatique, notamment en favorisant des projets d'appui à la transition agroécologique des systèmes alimentaires et agricoles.

2.2.1. Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 2

- Soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) sur le climat et des communications d'adaptation soumises dans le cadre de la CCNUCC. L'appui au secteur de l'agriculture dans les contributions nationales à l'accord de Paris est une ligne directrice de notre action. L'AFD a mis en place la facilité Adapt'Action pour accompagner les pays dans leur mise en œuvre du volet adaptation au changement climatique dans leur CDN. Pour mémoire, 100 % des pays africains ont mentionné le secteur agricole comme prioritaire dans leur stratégie d'adaptation et 58 % de ces pays ont développé une cible spécifique pour le secteur agricole dans leur objectif de réduction des émissions de GES.

- Renforcement des programmes de développement rural fondés sur une approche territoriale de l'AFD, à travers des mécanismes de concertation et de gouvernance adaptés. Ces programmes permettront de mobiliser les acteurs locaux dans la planification et la réalisation des investissements de développement, la gestion intégrée des ressources naturelles et la valorisation des potentialités économiques des territoires.

- Soutien aux projets régionaux et nationaux sur l'agroécologie, à l'instar du soutien de l'AFD à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest. En effet, l'agroécologie apparaît comme une réponse pertinente à la problématique d'adaptation agricole, que ce soit en matière de gestion de l'eau, de préservation du sol contre l'érosion ou de gestion de la fertilité des sols. Ce soutien à une transition agroécologique passe par un accompagnement sur les aspects techniques, organisationnels et institutionnels. La question de la formation des agriculteurs et notamment des jeunes et des femmes, mais aussi des formateurs, est essentielle. Le FFEM finance aussi des projets relevant de ces thématiques, en particulier, l'accompagnement des transitions vers une agriculture « zéro déforestation », la promotion d'une gestion locale et concertée de la transition écologique des territoires agricoles.

- Plaidoyer dans les enceintes internationales (G7, y compris sous présidence française en 2019, G20, conventions de Rio) pour une reconnaissance de l'agriculture et des systèmes agricoles et alimentaires comme un secteur majeur, porteur de solutions en ce qui concerne l'adaptation et la résilience face au changement climatique, ainsi qu'à l'atténuation (exemple de l'initiative « 4 pour 1 000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »).

2.2.2. Actions complémentaires de la France

- La gestion de l'eau dans les systèmes irrigués (eau bleue) et en agriculture pluviale (eau verte) est un enjeu clé. Il s'agit de promouvoir des systèmes permettant une meilleure rétention des eaux de pluie et une augmentation des taux de matière organique dans les sols. Des systèmes irrigués plus résilients au climat seront également promus, en ce qui concerne l'économie d'eau mais aussi la résilience aux inondations. La petite irrigation, destinée aux agriculteurs familiaux, est également un axe à développer. De manière plus générale, il est nécessaire d'appréhender les impacts, positifs ou négatifs, que les politiques de l'eau peuvent avoir sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et

inversement. Pour rappel, à l'échelle du monde, l'irrigation agricole représente aujourd'hui 70 % des prélèvements.

Une stratégie de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement est en cours d'élaboration et sera publiée dans le courant de l'année 2019.

- Les appuis à des modes d'exploitation durables des zones sèches, incluant le pastoralisme, seront consolidés. L'organisation spatiale et sociale des mouvements des troupeaux doit être facilitée par des investissements (puits, balises, systèmes d'alerte précoce) et de nouvelles instances de gouvernance inclusive. Mis en œuvre dans une perspective de protection de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles, ils permettent une optimisation de l'exploitation des ressources pastorales, l'inclusion sociale des communautés de pasteurs et la prévention et le règlement des conflits liés aux dégâts sur les cultures. Des couloirs de transhumance peuvent être mis en œuvre afin de préserver des territoires d'élevage. La France soutient le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), qui vise à renforcer la productivité, la pérennité et la résilience des moyens de subsistance des populations pastorales.

L'appui à la gouvernance du secteur halieutique et le soutien aux communautés de pêcheurs et aquaculteurs, la protection des milieux marins et continentaux productifs et riches en biodiversité, et la gestion intégrée des zones côtières constituent des clés essentielles pour de nombreux territoires en développement. La France soutiendra en particulier la mise à disposition d'outils de connaissance et de gestion contribuant à améliorer la durabilité des pêches et la préservation des écosystèmes, la mise à niveau des infrastructures portuaires et la promotion des filières halieutiques et aquacoles compétitives et inclusives. Enfin, l'AFD soutiendra la réduction significative des impacts générés par les activités côtières et des bassins versants sur les milieux aquatiques.

2.3. Objectif 3 : renforcer l'action française sur la nutrition

La sous-nutrition reste un problème majeur dans les géographies prioritaires de notre aide au développement, particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes, qui y sont le plus vulnérables.

La France continuera à donner la priorité aux investissements pour lutter contre la sous-nutrition sur la période cruciale des 1 000 jours (de la fécondation à l'âge de deux ans).

L'approche promue par la France est fondée sur le cadre conceptuel de la nutrition de l'UNICEF et vise un impact significatif et durable sur la sous-nutrition. C'est donc une approche multisectorielle pour agir de manière intégrée sur les différents facteurs menant à la sous-nutrition. Elle encourage les stratégies de réponses holistiques, multiacteur, permettant d'agir à plusieurs niveaux du cadre causal, associant des interventions spécifiques et des interventions sensibles.

Pour promouvoir cette approche holistique, la France se fixe comme ambition d'atteindre d'ici 2024 une part de 15 % des engagements de l'AFD dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, contribuant à la nutrition, dans les pays concernés par la feuille de route nutrition et selon la méthodologie du marqueur OCDE.

La promotion de systèmes alimentaires durables ayant un impact positif sur la nutrition sera un axe clé face à la montée du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées.

Indicateurs

- Augmentation des engagements annuels de l'APD contribuant à la nutrition dans les pays prioritaires (suivis selon la méthodologie du marqueur OCDE), en particulier dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
- 25 % des fonds alloués aux pays par le Fonds français Muskoka sont fléchés sur la nutrition.

2.3.1. Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 3

- En cohérence avec les objectifs et les indicateurs définis dans la feuille de route nutrition pour l'action de la France à l'international, continuer à travailler pour renforcer la prise en compte transversale de la nutrition dans les programmes et stratégies humanitaires et de développement de la France, à travers les axes d'intervention identifiés dans la feuille de route. Toujours en cohérence avec les objectifs et les indicateurs de la feuille de route, sa mise en œuvre devra faire l'objet d'une évaluation à l'issue de la période 2016-2020.

- Développer le portefeuille de projets de nutrition dans les pays prioritaires de la feuille de route nutrition et la zone sahélienne pour participer à la mise à l'échelle des interventions spécifiques de nutrition et renforcer les actions agissant sur les causes sous-jacentes de la malnutrition via différents canaux :

- Soigner la malnutrition aiguë et améliorer le statut nutritionnel des personnes les plus vulnérables dans les contextes fragiles en consacrant la moitié de l'AAP à la nutrition conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'initiative N4G.
- Renforcer la prévention de la malnutrition par des approches multiagence grâce au Fonds français Muskoka.
- S'appuyer sur l'AFD pour que l'agence développe des programmes nutrition dans la zone sahélienne.
- Participer activement aux plateformes de coordination du mouvement SUN pour renforcer les approches intégrées multiacteur.
- Appuyer les gouvernements pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action multisectoriels de nutrition.

- Appuyer une agriculture favorable à la nutrition et promouvoir des systèmes alimentaires produisant des aliments nutritifs, sains, sûrs durables et accessibles à tous :

- Prendre en compte la nutrition aux différentes étapes de l'instruction des projets d'agriculture et de sécurité alimentaire, en généralisant notamment les analyses initiales de la situation nutritionnelle et des facteurs causaux.
- Intégrer des objectifs liés aux facteurs de causalité de la sous-nutrition dans l'appui au secteur agricole (diversité du régime alimentaire, autonomisation des femmes, éducation nutritionnelle, formation, accès aux facteurs de production, etc.).

- Appuyer le renforcement de filières productrices d'aliments sains et nutritifs, promouvoir la valorisation économique de la qualité nutritionnelle des aliments.

- Assurer la promotion de régimes alimentaires sains et diversifiés comme l'une des approches principales de lutte contre la malnutrition via l'alimentation, valoriser dans ce cadre les aliments locaux et traditionnels nutritifs.

- Soutenir les travaux de recherche et l'innovation pour des systèmes alimentaires durables et bénéfiques pour la santé.

2.3.2. Actions complémentaires de la France

• **Prise en compte des problématiques de surpoids et d'obésité.** On observe une augmentation exponentielle du surpoids et de l'obésité, y compris dans les pays à faibles revenus, et des maladies chroniques non transmissibles qui leur sont liées. La France prendra en compte cette problématique montante en favorisant la transformation des systèmes alimentaires et en appuyant l'atténuation des facteurs de risque de maladies non transmissibles liés à l'alimentation. Forte de son expérience nationale (dispositif Nutriscore), la France appuie l'OMS dans son projet de réseau global d'action sur l'étiquetage nutritionnel. Ce projet a pour objectifs d'échanger sur l'étiquetage nutritionnel entre pays membres du Réseau, de développer une plateforme commune de partage de connaissances et de mise à disposition et partage d'expertise pour la mise en place de l'étiquetage nutritionnel dans les pays qui ont fait la demande.

• **Suivi des financements et redevabilité.** La France a porté, en collaboration avec Action contre la faim et le réseau des bailleurs du mouvement SUN, la proposition de l'introduction d'un marqueur nutrition auprès du comité d'aide au développement de l'OCDE. Ce marqueur, adopté en juin 2018, permettra d'identifier à travers tous les secteurs les projets contribuant à la nutrition et ainsi d'améliorer significativement la qualité du suivi des investissements en nutrition. La France continuera ses efforts pour optimiser la qualité des données de suivi et d'évaluation sur la nutrition. Une information précise et fiable est indispensable à une identification précise des besoins, à l'efficacité des programmes et à la cohérence des actions des différents bailleurs.

• **Financements innovants et engagement du secteur privé.** Le secteur privé est producteur de la majeure partie des aliments consommés et doit être un acteur de la transition vers

des systèmes alimentaires durables et favorisant la santé des populations. L'engagement du secteur privé pour des régimes alimentaires sains sera soutenu et pourra être accompagné par un travail sur l'environnement alimentaire : législation, demande des consommateurs, communication. Les travaux du groupe de travail du GISA sur le secteur privé pourront nourrir ces réflexions.

2.4. Objectif 4 : appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables pour favoriser la création d'emplois décents dans les territoires ruraux, notamment pour les jeunes

Les secteurs agricole et agroalimentaire peuvent offrir des débouchés attractifs dans les pays en développement. Il est crucial d'aider à la création d'emplois décents à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Il s'agit de renforcer les connexions entre producteurs, collecteurs, transformateurs et commerçants finaux afin de permettre le développement de stratégies de filière durables d'un point de vue environnemental, social et économique ; d'élargir et de sécuriser les débouchés commerciaux des producteurs ; de créer des emplois décents (notamment dans la collecte et la transformation) ; et de mieux saisir localement les opportunités présentées par une demande alimentaire croissante, rurale comme urbaine.

La création d'emplois décents, rémunérateurs et axés sur l'innovation est aussi un enjeu clé pour favoriser l'attractivité et la dynamique des territoires ruraux. Les agricultures familiales en raison de leur multifonctionnalité, de leur capacité de résilience, de leur aptitude à l'innovation et de leur potentiel de gestion durable des ressources naturelles restent les actrices incontournables contribuant à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition. Elles sont un levier majeur pour répondre aux défis économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires. Le commerce équitable est un moyen de connecter les agricultures familiales aux marchés et à des chaînes de valeur stables et rémunératrices.

L'inclusion des agricultures familiales à ces filières dans des conditions équitables et rémunératrices pour les producteurs et productrices est l'un des principaux défis du développement de chaînes de valeur agroalimentaire, en raison de leur accès limité au financement et à la formation professionnelle, de leur insécurité d'accès aux facteurs de production (foncier, eau) et de la forte dispersion géographique des exploitations, fréquente en agriculture familiale.

La création d'emplois décents dans les agricultures familiales et les filières agroalimentaires durables permet le développement durable des territoires.

Indicateurs

- Les projets de coopération bilatérale de la France ont permis de soutenir annuellement 5,5 millions d'exploitations agricoles familiales sur la période 2019-2024.
- Sur la période 2019-2024, la France apporte un soutien à 40 dispositifs de formation agricole et rurale, directement et par l'intermédiaire de plateformes d'expertise appuyées par l'AFD (réseau de formations agricoles et rurales, ou réseau FAR, Plateforme d'expertise en formation professionnelle, PEFOP, etc.).

2.4.1. Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 4

• **Sécuriser les accès au foncier.** L'accès à la terre réduit la vulnérabilité à la faim et à la pauvreté. La France soutient les politiques et les initiatives de sécurisation foncière des droits fonciers légitimes, qui reconnaissent les droits de propriété et d'usage existants et constatés, quelle que soit leur origine ou leur nature. La France s'est engagée à respecter et à promouvoir les VGGT, demandant à ses opérateurs d'en respecter les principes dans les projets soutenus par l'aide au développement. Il convient de porter une attention particulière à l'accès au foncier pour les femmes et les jeunes, qui sont majoritairement lésés face aux modifications des régimes fonciers, aux projets de développement rural à grande échelle et aux systèmes d'attribution de titres de propriété.

• **Élargir l'accès aux services financiers pour les agriculteurs familiaux.** L'accès au crédit des petits producteurs (fonds de roulement, investissements à moyen et long termes, y compris irrigation et mécanisation) est insuffisant en raison des risques liés aux activités agricoles, du manque de compétences des institutions financières, du manque de garantie, du manque de qualité des dossiers présentés par les agriculteurs, les très petites entreprises (TPE) et les PME œuvrant dans les domaines des services et de la transformation. L'accès aux services d'assurance est aussi limité, l'offre étant quasi-inexistante ou inadaptée aux acteurs du monde rural. Des améliorations de l'ensemble des composantes de l'écosystème de financement des acteurs des filières sont nécessaires. C'est l'objet de l'offre AGREENFI de l'AFD, qui s'adresse aux institutions de microfinance, aux banques et aux centres de gestion.

• **Développer les infrastructures de transport en milieu rural,** permettant à la fois d'améliorer l'accès des producteurs au marché et de réduire le coût des intrants pour les agriculteurs. Le développement du transport rural améliore, en outre, l'accès aux services de base (santé et éducation notamment).

• **Améliorer et mettre à l'échelle les offres de formation pour les jeunes ruraux.** Les jeunes ruraux doivent disposer des outils dont ils ont besoin pour répondre aux exigences du marché du travail et acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à leur réussite dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour faire face aux enjeux majeurs de démographie et d'employabilité, la formation agricole et rurale, technique et professionnelle doit être à la fois massifiée et de qualité. L'un des axes d'intervention serait la rénovation de l'offre de formation professionnelle qui doit se montrer plus inventive, avec des dispositifs de formation mobiles, sur des bases contractuelles, et impliquant l'apprentissage en entreprise. Un meilleur lien entre débouchés professionnels et offre de formations doit permettre d'éviter la fuite des compétences. Un lien plus fort doit être créé entre la formation agricole et rurale et les conseils techniques et économiques. Elle doit cibler l'ensemble des filières, de la production jusqu'aux services, en amont et en aval de la transformation, avec un accent particulier mis sur l'approche agroécologique, complexe par sa dimension systémique et adaptée à chaque contexte territorial.

• **L'AFD finance des programmes de formation pour les cadres, les techniciens, les agriculteurs et les éleveurs,** à l'instar du réseau FAR, et les établissements de l'enseignement

agricole français se mobilisent sur ces actions. Par ailleurs, d'ici 2022, la France s'est fixé quatre grandes priorités pour l'Afrique en matière d'enseignement agricole : le soutien des réformes des dispositifs de formation agricole et rurale ; l'intensification des mobilités réciproques étudiants et enseignants ; le développement des formations croisées et des doubles diplômes ; et enfin le soutien aux jeunes étudiants-entrepreneurs africains, qu'ils soient de futurs agriculteurs, éleveurs ou transformateurs.

• **Appuyer les organisations de producteurs, d'interprofession agroalimentaire et de distribution (production/transformation/distribution).** Ces différentes organisations structurent les interventions des différents acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur et proposent des services à leurs membres (actions techniques, commerciales, financières, etc.). Ce sont de très bons relais pour les mises à l'échelle de projets positifs. En s'appuyant sur ces structures, cela permet de s'assurer que les rapports de force au sein des filières sont équitables. L'accent doit être mis sur la participation des femmes et des jeunes au sein des organisations paysannes et à tous les niveaux des processus de décision.

• **Participation et appui aux initiatives internationales en faveur de l'agriculture et de l'élevage durable,** en particulier la plateforme multiacteur *Global Agenda for Sustainable Livestock* hébergée par la FAO.

• **Favoriser l'émergence de stratégies de filière.** Pour ce faire, plusieurs actions peuvent être menées :

- Appuyer la création et le renforcement des coopératives, qui permettent aux agriculteurs familiaux de structurer des relations équilibrées avec les industries de transformation et/ou de se munir d'outils de transformation propres.
- Soutenir la structuration d'instances interprofessionnelles, comme lieu de concertation des stratégies de filière. Favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes dans ces instances de représentation professionnelle et interprofessionnelle.
- Appuyer les démarches de contractualisation entre agriculteurs familiaux, entreprises de transformation et opérateurs financiers. Cela doit permettre de sécuriser les débouchés des producteurs et leur assurer une rémunération équitable, de sécuriser les approvisionnements des transformateurs et de faciliter l'accès des producteurs au crédit, aux facteurs de production et aux conseils techniques.

• Comme développé dans la récente *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, **la France encourage la mise en œuvre de réformes permettant aux femmes d'accéder aux mêmes droits, aux ressources économiques, à la propriété et au contrôle des terres, ainsi qu'à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne, conformément à l'ODD 5.** Lorsque les femmes rurales ont accès aux ressources, aux services et aux opportunités, elles deviennent un moteur de la lutte contre la faim, la mal-nutrition et la pauvreté rurale.

• En 2019, dans le cadre de sa présidence du G7, la France a inscrit à son programme le thème de l'emploi décent des jeunes ruraux au Sahel (travaux du groupe de travail du G7 sur la sécurité alimentaire ; réunion des ministres du Développement du G7).

2.4.2. Actions complémentaires de la France

Pour appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables et créer des emplois décents, la France mène également des actions visant à :

- encourager une plus grande implication des jeunes et des femmes dans l'agriculture grâce aux innovations des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- appuyer la création de filets sociaux, notamment en matière de sécurité alimentaire et en milieu rural ;
- apporter un soutien aux acteurs des filières en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- mettre en œuvre des dispositifs de certification de la qualité et de l'origine à travers des labels comme les indications géographiques (IG) et promouvoir le commerce équitable comme vecteur de développement socio-économique et environnemental des territoires ;
- encourager la responsabilité sociale des entreprises : la loi française relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, et les engagements pris par les grandes entreprises agroalimentaires françaises au regard de cette loi, doivent être valorisés comme éléments centraux du rôle moteur joué par la France en matière de responsabilité sociale des entreprises.

2.5. Objectif 5 : renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables et améliorer leur résilience

La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de faire évoluer la réflexion autour de l'urgence et du développement. Partant du constat que l'aide humanitaire qui permet de surmonter une crise de façon ponctuelle prépare rarement les populations aux crises futures, l'appui à la résilience des populations vulnérables, objectif de l'AP, entend traiter de façon complémentaire la question de la sécurité alimentaire de manière plus intégrée et durable. Elle apparaît comme une solution au cloisonnement fréquent des communautés de l'urgence et du développement afin de donner aux populations les moyens de résister par elles-mêmes aux aléas et aux chocs, dans le cadre du nexus urgence-développement.

En 2017, la France a ratifié la convention de Londres sur l'assistance alimentaire, qui entend contribuer à l'amélioration à long terme de la sécurité alimentaire et promouvoir les capacités de résistance des populations, particulièrement dans les situations de crise, de transition et de fragilité. Elle contribue à faire évoluer les pratiques vers des réponses plus ciblées sur les besoins et à maintenir les lignes budgétaires correspondantes des donateurs et, en conséquence, la capacité de mobilisation internationale de l'aide alimentaire. Elle élargit la palette des interventions éligibles afin de prendre en compte, au-delà de l'aide alimentaire en nature, la diversité des outils existants, qui peuvent s'avérer plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des populations : bons d'achat, transferts monétaires, semences, interventions vétérinaires, etc.

Indicateurs

- Consacrer 50 % des financements de l'AAP à la nutrition
- Consacrer plus de 50 % des financements de l'AAP aux pays prioritaires de la France
- Nombre d'instances et d'évènements internationaux sur la lutte contre la faim dans le monde auxquels la France participe activement (BM, FAC, ONU, PAM, etc.)

2.5.1. Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 5

- Renforcement des outils notamment de l'AAP, qui permet à la France de déployer des appuis en faveur de la résilience des populations, que ce soit dans des contextes d'urgence ou d'insécurité alimentaire chronique. L'AAP doit permettre de favoriser le retour des populations vulnérables à plus d'autonomie alimentaire.
- Poursuite des réunions du Comité interministériel de l'aide alimentaire qui prend les décisions de répartition annuelle de façon consensuelle entre les différentes parties prenantes du ministère (sous-directions géographiques, direction politique, centre de crise et de soutien), puis en interministérielle, après analyse de la situation de l'insécurité alimentaire dans le monde et plus spécifiquement dans les pays prioritaires pour la France, ainsi que dans les régions en crise.
- Participation aux actions et aux rencontres internationales sur les actions en faveur de la réduction de la faim. La France participe activement aux réunions du Comité de l'assistance alimentaire, issu de la convention de Londres, permettant aux bailleurs de se coordonner et de définir des objectifs communs. D'autre part, la Banque mondiale a enclenché un projet de mécanisme de réponse rapide aux famines, auquel la France participe. Ce processus devrait permettre, à terme, de mettre en place les outils permettant de résoudre très rapidement, voire d'anticiper, les épisodes de famine.
- Dans les zones délaissées, le fonds Minka « paix et résilience » de l'AFD doit permettre de réduire les vulnérabilités et d'agir sur les causes des crises, en particulier la sécurité alimentaire et la malnutrition.

2.5.2. Actions complémentaires de la France

- La France participe aux échanges lancés en 2016 dans le cadre du processus dit du *Grand Bargain*, qui est un processus multilatéral destiné à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire, lancé conjointement par 53 partenaires (gouvernements, ONG, agences des Nations unies et famille des Croix-Rouge). Le *Grand Bargain* se décline en 10 engagements. La France est plus particulièrement mobilisée autour de trois d'entre eux : la localisation de l'aide (destinée à financer plus directement les acteurs locaux de la réponse humanitaire), la simplification des



exigences de compte-rendu et l'articulation entre l'action humanitaire d'urgence et l'aide au développement.

- La lutte contre les crises alimentaires et la malnutrition s'inscrit également dans la stratégie française *Prévention, résilience et paix durable : approche globale de la réponse à la fragilisation des États et des sociétés* publiée en 2018. Celle-ci vise l'atteinte, dans les pays en situation de fragilité, d'une paix durable se fondant sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable. À cet effet, un rôle central est dévolu à la prévention et au renforcement de la résilience avant, pendant et après les crises et les conflits, ainsi qu'au traitement de leurs causes profondes. En cohérence avec les lignes forces de la pratique française de l'aide et de la coopération, l'approche française de réponse aux fragilités, en plus d'être globale, met l'accent sur la restauration ou la consolidation du contrat social entre l'État et la société dans la perspective de renforcer la cohésion, d'une part, entre les populations et d'autre part, entre ces dernières et l'État.

Annexe

Agenda 2030 et ODD

Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 ODD déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les trois composantes – environnementale, sociale et économique – du développement durable.

L'ODD 2 consiste à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. Les cibles de cet ODD sont les suivantes : éliminer la faim, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, assurer la viabilité des systèmes de production (durabilité) et préserver la diversité génétique (semences, cultures, animaux, etc.).

Agriculture et élevage durables

La FAO définit l'agriculture et l'élevage durables de la manière suivante : l'agriculture et l'élevage durables doivent favoriser des écosystèmes sains et une gestion durable de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, tout en garantissant une sécurité alimentaire mondiale.

Agroécologie

Selon la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt⁵⁰, les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, combinent performances économiques, sociales, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementales et sanitaires. Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Agriculture familiale

Le Comité directeur international pour l'Année internationale de l'agriculture familiale, célébrée en 2014, donne la définition suivante du concept d'« agriculture familiale » : l'agriculture familiale (qui comprend toutes les activités agricoles menées dans un cadre familial) est un mode d'organisation dans lequel la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole est gérée et exploitée par une famille et repose essentiellement sur une main-d'œuvre (féminine et masculine) familiale. La famille et l'exploitation sont liées, évoluent ensemble et combinent les fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

CICID

Le CICID définit les orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement. Le relevé de décision de la dernière réunion du Comité du 8 février 2018 a fixé les priorités thématiques et géographiques de l'aide au développement ainsi que leur traduction budgétaire.

Droit à l'alimentation

D'après le Conseil économique et social des Nations unies, le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer. Le droit à une nourriture suffisante ne doit donc pas être interprété dans le sens étroit ou restrictif du droit à une ration minimum de calories, de protéines ou d'autres nutriments spécifiques. Il doit être réalisé progressivement. Cela étant, les États ont l'obligation fondamentale d'adopter les mesures nécessaires pour lutter contre la faim, même en période de catastrophe naturelle ou autre.

Filières agricoles responsables

Le guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables désigne les filières agricoles comme le système englobant l'ensemble des activités, organisations, acteurs, technologies, informations, ressources et services intervenant dans la fabrication de produits agro-alimentaires à destination des consommateurs. Elles couvrent les secteurs amont et aval des filières agricoles, de la fourniture d'intrants agricoles (semences, engrais,

50. Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

nourriture animale, médicaments ou équipements) jusqu'à la production, les traitements post-récolte, la transformation, la commercialisation, la distribution et la vente. Elles englobent également les services d'appui tels les services de vulgarisation, la recherche-développement et l'accès aux données de marché. Ainsi, elles se composent d'un vaste éventail d'entreprises, des petits exploitants agricoles, des organisations d'agriculteurs, des coopératives et des start-ups jusqu'aux entreprises multinationales, en passant par les sociétés mères et leurs filiales, les entreprises d'État et les fonds souverains, les acteurs financiers et les fondations privés. Certains de ces acteurs ont commencé à investir dans le secteur agricole seulement récemment.

Malnutrition

Selon le rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires, la malnutrition est la conséquence d'un apport en nutriments insuffisant en quantité et en qualité ou d'une mauvaise assimilation des nutriments par l'organisme. Il existe trois principales formes de malnutrition :

- La sous-nutrition (chronique ou aiguë) : la sous-nutrition chronique chez les enfants signifie qu'ils ont une taille insuffisante par rapport à leur âge. On parle de « retard de croissance ». La sous-nutrition aiguë signifie que les enfants ont un poids insuffisant par rapport à leur âge. On parle d'« émaciation ».
- Les carences en micronutriments désignent un apport insuffisant en vitamines et minéraux. En matière de santé publique, les carences les plus préoccupantes sont celles en vitamine A, en fer et en iode.
- L'excès pondéral ou l'obésité : on parle aussi d'« excès d'alimentation », qui peut entraîner des maladies telles que le cancer, les maladies cardio-vasculaires ou le diabète.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La France partage la définition de la sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptée par le CSA en septembre 2012 :

La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active.

Sous-alimentation

Selon le rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, la sous-alimentation est l'état d'incapacité prolongée – d'une année au moins – d'absorber suffisamment de nourriture, caractérisé par un apport alimentaire insuffisant pour répondre aux besoins diététiques du point de vue énergétique. Dans la présente stratégie, la faim est entendue comme sous-alimentation chronique.

Système alimentaire

Le rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires définit un système alimentaire comme étant constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socio-économique et environnemental.

Le rapport distingue trois grands types de systèmes alimentaires : les systèmes alimentaires traditionnels, les systèmes alimentaires mixtes, les systèmes alimentaires modernes. Ces systèmes peuvent coexister aux niveaux local, national, régional et mondial.

Sigles et abréviations

AAP	Aide alimentaire programmée	FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
AFD	Agence française de développement	FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
APD	Aide publique au développement	FIDA	Fonds international pour le développement agricole
AGNU	Assemblée générale des Nations unies	FIES	<i>Food Insecurity Experience Scale</i> (échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences)
AGREENFI	<i>Agricultural Green Finance</i> (finance agricole verte)	G20	Groupe des 20 (Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie et Union européenne)
AMIS	<i>Agricultural Market Information System</i> (système d'information sur les marchés agricoles)	G7	Groupe des 7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni ; l'Union européenne est également associée aux travaux du G7)
AMS	Assemblée mondiale de la santé	GDPRD	<i>Global Donor Platform for Rural Development</i> (plateforme des donateurs pour le développement rural)
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE	GES	Gaz à effet de serre
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CDB	Convention sur la diversité biologique	GISA	Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire
CDN	Contribution déterminée au niveau national	HLPE	<i>High Level Panel of Experts</i> (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition)
CGIAR	<i>Consultative Group on International Agricultural Research</i> (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale)	IG	Indication géographique
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	INRA	Institut national de la recherche agronomique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	IPC	<i>Integrated Phase Classification</i> (cadre intégré de classification)
CNUDB	Convention des Nations unies sur la diversité biologique	IRD	Institut de recherche pour le développement
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	LOP-DSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
COP	<i>Conference of Parties</i> (Conférence des parties)		
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale		
CTFD	Comité technique foncier et développement de la coopération française		
DeSIRA	<i>Development of Smart Innovation Through Research in Agriculture</i> (Développement d'innovations intelligentes par la recherche sur l'agriculture)		

MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
N4G	<i>Nutrition for Growth</i> (Nutrition pour la croissance)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Office international du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PARM	<i>Platform for Agricultural Risk Management</i> (plateforme de gestion des risques agricoles)
PNA	Programme national pour l'alimentation
PoU	<i>Prevalence of undernourishment</i> (prévalence de la sous-alimentation)
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
Réseau FAR	Formations agricoles et rurales
RAI	<i>Responsible agricultural investment</i> (investissement agricole responsable)
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
SUN	<i>Scaling-Up Network</i> (réseau d'intensification)
TPE	Très petites entreprises

UE Union européenne

UNESCO *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

UNICEF *United Nations International Children's Emergency Fund* (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

USD *US Dollar* (Dollar américain)

VGGT *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security* (directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale)

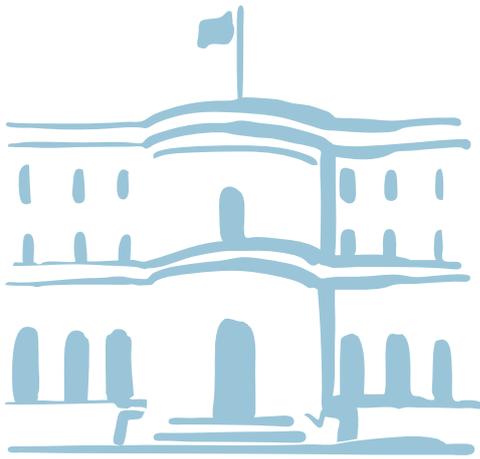


Figures

Figure 1 : L'agriculture et l'alimentation au cœur du Programme de 2030 pour un développement durable.....	11
Figure 2 : La structure de l'emploi en Afrique de l'Ouest.....	12
Figure 3 : Cadre conceptuel des causes de la malnutrition.....	17

Tableau

Tableau 1 : Exemples d'organisations et de mécanismes intergouvernementaux en lien avec la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture.....	18
---	----



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LA NUTRITION ET L'AGRICULTURE DURABLE

Après une période de recul de la faim dans le monde, les données les plus récentes confirment une reprise à la hausse, plus de 820 millions de personnes étant aujourd'hui en situation de sous-alimentation, soit une personne sur neuf. L'insécurité alimentaire trouve son origine dans la pauvreté, mais est de plus en plus aggravée par les conflits et les changements climatiques. Pour répondre à ce défi et atteindre l'objectif de développement durable n° 2 à horizon 2030 (« faim zéro »), il est capital d'orienter les systèmes agricoles et alimentaires vers plus de durabilité sur les plans économique, social et environnemental pour assurer la sécurité alimentaire et la bonne nutrition de la population mondiale.

C'est dans cette perspective que la France a souhaité adopter une nouvelle stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, qui fixe les orientations de l'ensemble des actions françaises de développement à l'international sur ces thématiques, pour la période 2019-2024. Fruit d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires concernés, ce document définit le cadre de référence pour l'ensemble des ministères et des institutions françaises de développement impliqués à l'international sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

La stratégie poursuit cinq objectifs principaux : renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; développer des systèmes agricoles et alimentaires durables ; renforcer l'action française sur la nutrition ; appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables pour favoriser la création d'emplois décents dans les territoires ruraux, notamment pour les jeunes ; renforcer les actions d'assistance alimentaire aux populations vulnérables et améliorer leur résilience. Avec cette stratégie, la France renouvelle son approche et se mobilise pour lutter contre la faim dans le monde. La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur la mobilisation de tous les acteurs concernés.